COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon N° : 12-14 Boîte :
Code postal : 7000 Commune : Mons
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0436.833.758

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 16-02-2026

Ce dépôt concerne :

[X] les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 19-11-2026

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-07-2025 au 30-06-2026

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-07-2024 au 30-06-2025

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.4, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.11, C-cap 6.17, C-cap 6.18.1, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 7, C-cap 8, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

N°	0436833758	C-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

HANUISE Audeline
Rue d'Ostenne 39
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

AUTEM Benoit
Rue Fairaux 21
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

SITA Bruno
Rue des Flamands 17
7170 Manage
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

de DORLODOT Damien
Square du Lion 9
1470 Genappe
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Président du Conseil d'Administration

FRIART Dominique
Rue Notre-Dame Debonnaires 15
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Vice-président du Conseil d'Administration

BRION Fabrice
Chemin des Grands Prés 71
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

JACQUEMIN Hervé
Boulevard Kennedy 3
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

CRAPPE Nathalie
Rue de Framerles 46
7040 Quevy-le-Petit
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

ROLAND Serge
Voie des Curés 5
7050 Jurbise
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

SIRLEREAU Simon
Avenue du Trou au Sable 9
7020 Nimy (Mons)
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

LOISEAU Vincent
Rue du Quesnoy 141B
7370 Dour
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-12-16 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

BROUCKAERT Véronique
Rue d'Hanneton 8A
7300 Boussu
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2025-11-13 — Administrateur

MAISTRIAUX Véronique
Avenue des Pommiers 1
7022 Hyon
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

S.A. Wallonie Entreprendre
0793630244
Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-06-09 — Fin de mandat : — Observateur

S.C.A. Entreprise Roosens Services
0406055361
Rue de la Station 83
7170 Manage
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-03-25 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Roosens Danny

S.R.L Julie ABRAHAM
0808573588
Rue Mercelis 31 7
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Abraham Julie

S.R.L. AMEV
1010885005
Avenue Chardonnerets 1
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-03-25 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Maton Amélie

RSM Interaudit SRL (B00091)
0436391122
Rue Antoine de Saint Exupéry 14
6041 Gosselies
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-11-20 Fin de mandat : 2028-11-16 Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

SAEY Catherine

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son Institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

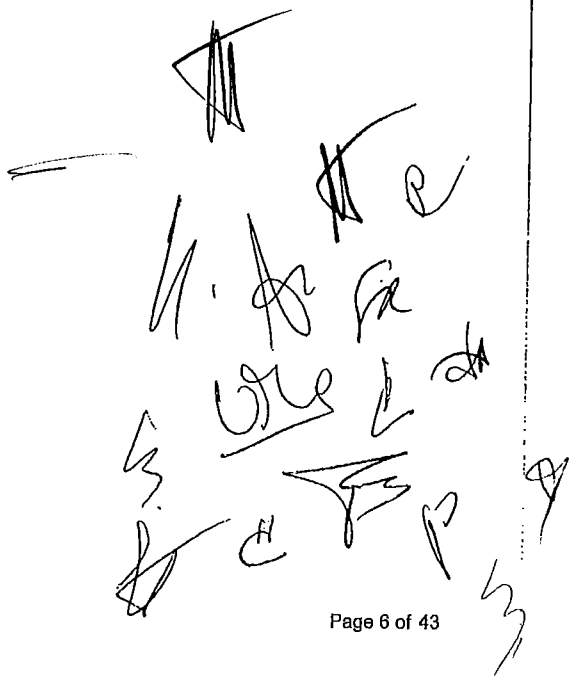
(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	155.440.288	157.249.796
Immobilisations incorporelles	6.2	21	10.169	11.778
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	4.796.738	4.803.211
Terrains et constructions		22	4.558.002	4.535.487
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	67.955	54.571
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	154.620	154.620
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	16.161	58.533
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	150.633.381	152.434.807
Entreprises liées	6.15	280/1	138.951.499	138.505.034
Participations		280	138.951.499	138.505.034
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.321.817	1.306.354
Participations		282	1.306.354	1.306.354
Créances		283	15.463	
Autres immobilisations financières		284/8	10.360.065	12.623.419
Actions et parts		284	6.150	6.150
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	10.353.915	12.617.269



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	30.804.445	32.207.479
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	5.807.151	5.859.474
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	5.807.151	5.859.474
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	23.023.083	21.824.005
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	23.023.083	21.824.005
Valeurs disponibles		54/58	1.688.428	4.345.410
Comptes de régularisation	6.6	490/1	285.783	178.590
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	186.244.733	189.457.275

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES			10/15	7.495.411	7.347.504
Apport		6.7.1	10/11	550.000	550.000
Capital			10	550.000	550.000
Capital souscrit			100	550.000	550.000
Capital non appelé			101		
En dehors du capital			11		
Primes d'émission			1100/10		
Autres			1109/19		
Plus-values de réévaluation			12	2.994.261	2.994.261
Réserves			13	2.124.307	2.049.210
Réserves indisponibles			130/1	2.124.307	2.049.210
Réserve légale			130	55.000	55.000
Réserves statutairement indisponibles			1311		
Acquisition d'actions propres			1312		
Soutien financier			1313		
Autres			1319	2.069.307	1.994.210
Réserves immunisées			132		
Réserves disponibles			133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)		14	1.768.507	1.693.410
Subsides en capital			15	58.336	60.623
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			16		
Provisions pour risques et charges			160/5		
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges		6.8	164/5		
Impôts différés			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	178.749.322	182.109.771
Dettes à plus d'un an	6.9	17	172.175.868	174.049.403
Dettes financières		170/4	8.460.000	10.780.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	8.460.000	10.780.000
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	163.715.868	163.269.403
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	6.477.287	8.018.606
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	2.320.000	2.820.000
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	91.816	60.272
Fournisseurs		440/4	91.816	60.272
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	255.849	232.051
Impôts		450/3	7.420	
Rémunérations et charges sociales		454/9	248.429	232.051
Autres dettes		47/48	3.809.622	4.906.283
Comptes de régularisation	6.9	492/3	96.167	41.762
TOTAL DU PASSIF		10/49	186.244.733	189.457.275

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	5.295.028	5.384.617
Chiffre d'affaires		6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	5.294.681	5.384.617
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	347	
Coût des ventes et des prestations			60/66A	3.926.376	3.767.564
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	1.166.875	1.094.841
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	2.504.975	2.415.255
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	205.734	209.829
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	48.792	47.639
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	1.368.652	1.617.053

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	1.315.617	1.166.341
Produits financiers récurrents			75	1.301.693	971.586
Produits des immobilisations financières			750	464.731	358.550
Produits des actifs circulants			751	834.552	608.160
Autres produits financiers		6.11	752/9	2.410	4.876
Produits financiers non récurrents		6.12	76B	13.924	194.755
Charges financières			65/66B	2.438.321	2.547.411
Charges financières récurrentes		6.11	65	2.431.870	2.421.354
Charges des dettes			650	2.279.367	2.232.481
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	152.503	188.873
Charges financières non récurrentes		6.12	66B	6.451	126.057
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	245.948	235.983
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	95.754	59.576
Impôts			670/3	95.754	59.576
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	150.194	176.407
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	150.194	176.407

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**1.843.604**	**1.821.613**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	150.194	176.407
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.693.410	1.645.206
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	**75.097**	**88.203**
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	75.097	88.203
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**1.768.507**	**1.693.410**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		**40.000**
Rémunération de l'apport		694		40.000
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

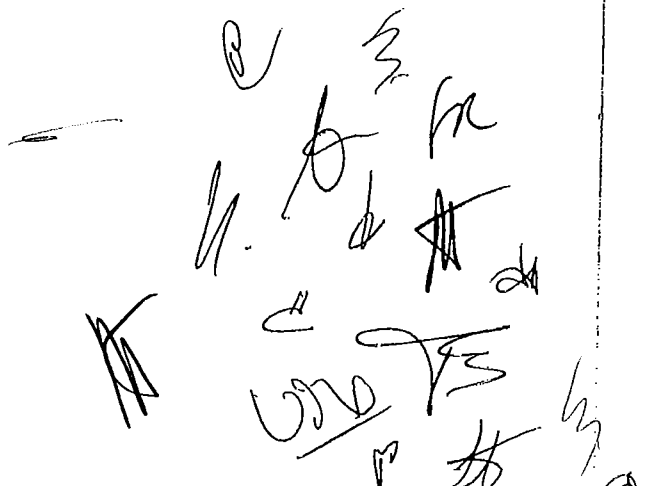
ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	XXXXXXXXXX	325.535
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021	6.700	
Cessions et désaffectations		8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	332.235	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	XXXXXXXXXX	313.757
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	8.309	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	322.066	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81311	10.169	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	XXXXXXXXXX	5.768.936
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	137.868	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181	58.533	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	5.965.337	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	XXXXXXXXXX	2.994.261
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251	2.994.261	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	XXXXXXXXXX	4.227.710
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	173.886	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	4.401.596	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	4.558.002	



		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	XXXXXXXXXX	346.566
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	36.923	
Cessions et désaffectations		8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	383.489	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	XXXXXXXXXX	291.995
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	23.539	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	315.534	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	67.955	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	XXXXXXXXXX	154.620
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165		
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	154.620	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actés		8275		
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)	154.620	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196P	XXXXXXXXXX	58.533
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	16.161	
Cessions et désaffectations		8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186	-58.533	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196	16.161	
Plus-values au terme de l'exercice		8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice		8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(27)	16.161	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	XXXXXXXXXX	139.286.347
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361		
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	139.286.347	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8471		
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	XXXXXXXXXX	781.313
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541	-446.465	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551	334.848	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(280)	138.951.499	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	XXXXXXXXXX	1.353.472
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	1.353.472	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	XXXXXXXXXX	47.118
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522	47.118	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)	1.306.354	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Additions		8582	15.463	
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)	15.463	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	XXXXXXXXXX	10.525
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	10.525	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	XXXXXXXXXX	4.375
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523	4.375	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	6.150	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	XXXXXXXXXX	12.617.269
Mutations de l'exercice				
Additions		8583	321.361	
Remboursements		8593	2.592.188	
Réductions de valeur actées		8603	6.451	
Réductions de valeur reprises		8613	13.924	
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	10.353.915	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
COPAINS-GROUP 0776504695 Société à responsabilité limitée Route du Grand Peuplier 28 7110 Houdeng-Goegnies BELGIQUE	actions	117	10,6		2025-12-31	EUR	4.011.893	-7.586
ETRAVE 0462711279 Rue des quatre fils Aymon 14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	501	14,31		2025-12-31	EUR	400.596	3.655
IMBC 2020 0667687820 des Fils Aymon 12-14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	6.000	60		2025-06-30	EUR	36.594.443	341.528
IMBC Capital Risque 0809432039 Rue des quatre fils Aymon 14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	9.619	55,8		2025-06-30	EUR	138.447.378	9.311
IMBC FIVE 1010421284 rue des qautre fils Aymon 12-14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	6.000	60		2025-06-30	EUR	23.028.197	153.190
IMBC IMMO LEASE 0869752676 Rue de quatre fils Aymon 14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	29.010	96,7		2025-06-30	EUR	30.033.411	-155.789
LA MAISON DE L'ENTREPRISE 0459176323 Parc Initialis-Rue René Descartes 2 7000 Mons BELGIQUE	Actions	34	14,91		2025-12-31	EUR	234.054	-49.216

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	23.023.083	21.824.005
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	2.023.083	23.005
de plus d'un an	8688	21.000.000	21.801.000
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	Exercice

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	550.000
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	550.000	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Cat A		250.000	10.000
Cat B		300.000	12.000
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

N°	0436833758	C-cap 6.7.1

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
S.A. HOLDING FINANCIERE DU PONANT 0691729863 BELGIQUE	ACTIONS	12.000		54,55
S.A. Wallonie Entreprendre 0793630244 BELGIQUE	Actions	10.000		45,45

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	Codes	Exercice
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières		
Emprunts subordonnés	8801	2.320.000
Emprunts obligataires non subordonnés	8811	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8821	
Etablissements de crédit	8831	
Autres emprunts	8841	2.320.000
Dettes commerciales	8851	
Fournisseurs	8861	
Effets à payer	8871	
Acomptes sur commandes	8881	
Autres dettes	8891	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	8901	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	(42)	2.320.000
Dettes financières		
Emprunts subordonnés	8802	8.460.000
Emprunts obligataires non subordonnés	8812	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8822	
Etablissements de crédit	8832	
Autres emprunts	8842	8.460.000
Dettes commerciales	8852	
Fournisseurs	8862	
Effets à payer	8872	
Acomptes sur commandes	8882	
Autres dettes	8892	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8902	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir	8912	8.460.000
Dettes financières		
Emprunts subordonnés	8803	
Emprunts obligataires non subordonnés	8813	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8823	
Etablissements de crédit	8833	
Autres emprunts	8843	
Dettes commerciales	8853	
Fournisseurs	8863	
Effets à payer	8873	
Acomptes sur commandes	8883	
Autres dettes	8893	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8903	163.715.868
	8913	163.715.868

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	8921	
Dettes financières	8931	
Emprunts subordonnés	8941	
Emprunts obligataires non subordonnés	8951	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8961	
Etablissements de crédit	8971	
Autres emprunts	8981	
Dettes commerciales	8991	
Fournisseurs	9001	
Effets à payer	9011	
Acomptes sur commandes	9021	
Dettes salariales et sociales	9051	
Autres dettes	9061	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	8922	
Dettes financières	8932	
Emprunts subordonnés	8942	
Emprunts obligataires non subordonnés	8952	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8962	
Etablissements de crédit	8972	
Autres emprunts	8982	
Dettes commerciales	8992	
Fournisseurs	9002	
Effets à payer	9012	
Acomptes sur commandes	9022	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9032	
Impôts	9042	
Rémunérations et charges sociales	9052	
Autres dettes		
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)	9072	
Dettes fiscales échues	9073	
Dettes fiscales non échues	450	3.107
Dettes fiscales estimées		
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)	9076	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9077	248.429
Autres dettes salariales et sociales		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	13	13
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	13	13
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	21.592	22.636
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.710.229	1.653.604
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	460.861	443.793
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	333.885	317.858
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	48.792	47.639
Autres		641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	14.271	194.755
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)	347	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8	347	
Produits financiers non récurrents		(76B)	13.924	194.755
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	13.924	132.867
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		
Autres produits financiers non récurrents		769		61.888
CHARGES NON RÉCURRENTES		66	6.451	126.057
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)	6.451	126.057
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	6.451	126.057
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	95.754
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	95.754
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
DNA		228.938
RDV		7.473

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte	9145		
A la société (déductibles)	9146		
Par la société			
Montants retenus à charge de tiers, au titre de	9147	774.220	748.913
Précompte professionnel	9148		
Précompte mobilier			

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

	Exercice
Co débition Straight Loan	14.000.000
Mandat hypothècaire	5.000.000
Engagements pris et non encore libérés	342.973

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

	Codes	Exercice
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	138.951.499	138.505.034
Participations	(280)	138.951.499	138.505.034
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	5.285.103	5.377.870
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	5.285.103	5.377.870
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	2.000.000	3.000.000
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	2.000.000	3.000.000
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		31.865
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	87.472	126.240
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	1.321.817	1.306.354
Participations	9262	1.306.354	1.306.354
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	15.463	
Créances	9292	2.500	2.500
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	2.500	2.500
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées		
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé	9500	
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	146.400
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

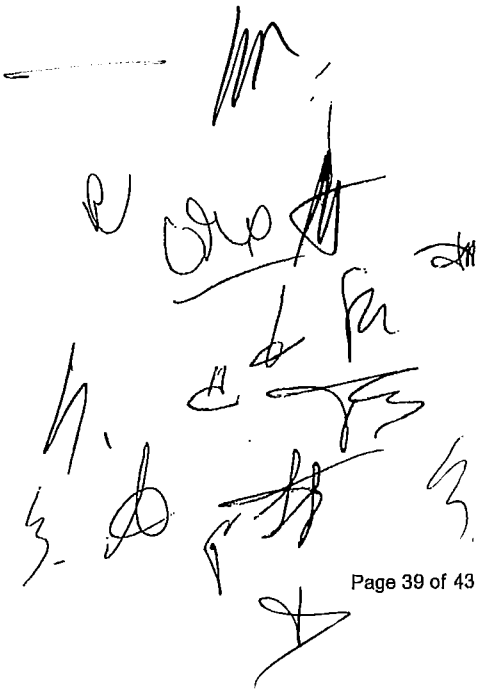
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	10.630
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	10.076
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF
1. Frais d'établissement
Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.
Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.
Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.
2. Immobilisations Incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.
Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.
Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.
3. Immobilisations Corporelles
3.1. Bâtiments
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
La plus-value de réévaluation sera amortie comptablement sur 30 ans également.
3.2. Travaux de rénovation
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
3.3. Mobilier et matériel Informatique
Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.
4. Immobilisations Financières
4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation
Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.
Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.
Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci à un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité de la société dans laquelle les parts sont détenues.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et durable.
4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres
créances
Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.
Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.
Le Conseil d'administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :
- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.
Ou si une contestation est née quant à la nature e/ou la valeur de la créance.
Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.
Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
5. Créances à moins d'un an
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.
6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles
Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.
7. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à imputer dont il faut tenir compte.
PASSIF
1. Provision pour risques est charges
Le Conseil d'Administration procédera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.
Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.
2. Dettes
Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.
3. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à reporter dont il faut tenir compte.
COMPTES D'ORDRE
Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :
- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;
- de promesses d'achat ou de rachat ;

- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	12	3	9
Temps partiel	1002	1	0	1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	12,8	3	9,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	20.178	4.992	15.186
Temps partiel	1012	1.413		1.413
Total	1013	21.592	4.992	16.599
Frais de personnel				
Temps plein	1021	2.362.137	511.947	1.850.190
Temps partiel	1022	142.838	0	142.828
Total	1023	2.504.975	511.947	1.993.028
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	73.698	17.298	56.400

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	12,5	3	9,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	22.636	5.372	17.264
Frais de personnel	1023	2.415.255	489.961	1.925.294
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	72.391	17.158	55.234

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	12	1	12,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	12	1	12,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	3	0	3
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	9	1	9,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	12	1	12,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

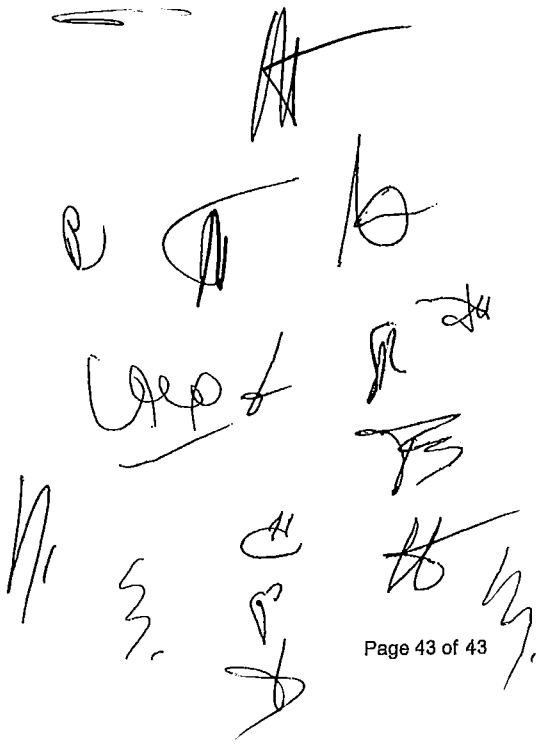
	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	



S.A. Invest Mons-Borinage-Centre
Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2026

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2025-2026 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2026.

La S.A. Invest Mons-Borinage-Centre a été créée le 23 février 1989. Son capital est détenu à hauteur de 45,45 % par la S.A. WE et 54,55 % par la S.A. HFDP.

Tout au long de cet exercice, la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre a poursuivi sa politique d'investissement soutenue en faveur des P.M.E..

Ainsi, depuis la création de la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre jusqu'au 30 juin 2026, 134.088.349 € ont été engagés en vue de financer 343 sociétés au travers de 616 interventions réparties comme suit : 52 prises de participations, 1 prêt convertible, 162 prêts subordonnés, 120 prêts sans garantie, 221 prêts partiellement garantis et 60 avances à terme fixe.

En consolidant les interventions des différentes structures du Groupe IMBC (S.A. Invest Mons-Borinage-Centre et les filiales sans compter les interventions réalisées au travers des fonds de fonds), le volume d'activité est le suivant :

- Depuis sa création, 2.858 financements ont été accordés au profit de 1.405 P.M.E. pour un montant total de 775.482.592 €.
- Au cours de cet exercice, 134 financements ont été accordés au profit de 86 P.M.E. dont 19 nouvelles pour un montant total de 47.269.256 €.

Cet exercice tant en termes de volume d'activité que d'entreprises financées est le reflet de la stratégie d'investissement du Groupe IMBC.

En termes d'évolution des affaires, l'étude approfondie d'un certain nombre de dossiers nous a conduit à libérer les interventions suivantes :

1 prise de participation dans 1 société pour un montant de	446.464,52 €
3 prêts non garantis dans 3 sociétés pour un montant de	336.823,13 €

Parmi les dossiers signés, 342.973 € restent à libérer.

Au cours de l'exercice,	
des remboursements contractuels ont été enregistrés à concurrence de	2.592.187,72 €
des réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	6.450,64 €
des reprises de réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	13.924,07 €
des créances et réductions de valeur y relatives ont été annulées à hauteur de	94.952,81 €

COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats.
Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

II. **Immobilisations incorporelles** — **10.168,71 €**

II. **Immobilisations corporelles** — **4.780.577,81 €**

IV. **Immobilisations financières** — **150.633.380,54 €**

Cette rubrique comprend les prises de participation et les prêts en cours auprès des entreprises du portefeuille ainsi que les prises de participation dans les filiales.

V. **Immobilisations en cours** — **16.160,53**

VI. **Autres créances** — **5.807.151,00 €**

Cette rubrique comprend les avances à terme fixe en cours auprès des entreprises du portefeuille ainsi que les avances relatives à la convention de cash-pooling.

VIII. **Placements de trésorerie** — **23.023.082,79 €**

Cette rubrique comprend des placements à terme.

IX. **Valeurs disponibles** — **1.688.428,40 €**

Avoirs à vue.

X. **Comptes de régularisation** — **285.782,98 €**

Passif

I. **Capital souscrit** — **550.000,00 €**

Le capital est représenté par 22.000 actions.

II. **Plus-Value de réévaluation** — **2.994.261,00 €**

Plus-value de réévaluation du bâtiment.

IV. **Réserves** — **2.124.307,08 €**

A. Réserve légale	55.000,00 €	
Situation au 30/06/2025	55.000,00 €	
Dotation de l'exercice 2025-2026	0,00 €	
B. Réserve indisponible	2.069.307,08 €	
Situation au 30/06/2025	1.994.210,26 €	
Dotation de l'exercice 2025-2026	75.096,82 €	

V. **Bénéfice reporté** — **1.768.507,42 €**

Situation au 30/06/2025	1.693.410,59 €
Résultat de l'exercice 2025-2026	75.096,83 €

VI. **Subsides** — **58.335,51 €**

VIII. **Dettes à plus d'un an** — **172.175.868,14 €**

Ces dettes sont relatives au prêt de la WE et de la Région wallonne et aux emprunts bancaires à long terme.

IX. **Dettes à un an au plus** — **6.477.286,68 €**

Ce poste reprend principalement les dettes bancaires à court terme ou échéant dans l'année, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et salariales et les avances Interco.

X. **Comptes de régularisation** — **96.166,93 €**

COMPTE DE RESULTATS

Charges

I. **Services et biens divers** — **1.166.875,33 €**

Il s'agit principalement de la facturation de services prestés par des tiers.

II. **Rémunérations et charges sociales** — **2.504.975,46 €**

III. **Amortissements** — **205.733,93 €**

IV. **Autres charges d'exploitation** — **48.791,83 €**

Cette rubrique comprend le précompte immobilier, les cotisations INASTI et les frais de publications légales.

V. **Charges financières** — **2.431.870,77 €**

Il s'agit principalement d'intérêts sur emprunt, sur avances interco et sur le prêt de WE

VIII. **Charges exceptionnelles** — **6.450,64 €**

Il s'agit des réductions de valeur sur immobilisations financières.

X. **Impôts** — **95.754,28 €**

Produits

I. **Autres produits d'exploitation** — **5.294.680,68 €**

Revenus de gestion de Fonds	5.290.102,97 €
Autres produits d'exploitation	4.577,71 €

IV. **Produits financiers** — **1.301.693,94 €**

Produits des actifs circulants	834.552,45 €
Produits sur immobilisation financières	464.731,09 €
Intérêts s/avance Interco	0,00 €
Autres produits financiers	2.410,40 €

VII. **Produits financiers non récurrents** — **14.271,27 €**

Cette rubrique comprend principalement les reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières et les récupérations post-faillite.

RESULTAT — **150.193,65 €**

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation bénéficiaire que nous avons comptabilisée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2025-2026 :	150.193,65 €
- Résultat reportés exercices précédents :	1.693.410,59 €
- Résultat à affecter :	1.843.604,24 €
- Dotation à la réserve légale :	0,00 €
- Dotation aux autres réserves :	75.096,82 €
- Résultat avant distribution de dividendes :	1.768.507,42 €
- Distribution de dividendes :	0,00 €
- Report à nouveau :	1.768.507,42 €

REGLES D'EVALUATION

La S.A. Invest Mons-Borinage-Centre procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art 3:6, §1, 1° CSA)

La S.A. Invest Mons-Borinage-Centre n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.

En raison du type d'activité exercée par la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent d'une part, sur l'évolution des sociétés participées et, d'autre part, sur la fluctuation des taux d'intérêts.

Tout d'abord, en ce qui concerne les entreprises du portefeuille, chacune d'entre-elles fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.
Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :
- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'IMBC ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique, guerres, ...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.
Soulignons que, suite aux différentes crises et bouleversements économiques touchant tant le monde des entreprises que le secteur financier, la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre suit son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de ces éléments, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances.
C'est en appliquant cette politique de prudence que, cette année, la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre a acté des réductions de valeur pour un montant total de 6.450,64 €. A contrario, signalons que des reprises de réduction de valeur pour un montant total de 13.924,07 € ont été réalisées suite à l'amélioration de la situation de certaines interventions.

Par ailleurs, en tant que société de financement d'entreprises principalement à taux fixe, la fluctuation des taux d'intérêts représente un potentiel risque pour notre activité.
Nos sources de financement en partie à taux variables amènent en effet à une asymétrie et nous expose donc potentiellement au risque de fluctuation des taux d'intérêt, qui peut affecter notre coût de financement et peser sur la marge. Alors qu'une hausse des taux peut alourdir notre coût de financement, à l'inverse, une baisse prolongée peut peser sur le rendement de nos interventions et modifier les équilibres.
Signalons à ce titre, que la hausse significative de la charge d'intérêts sur les prêts de la Région wallonne/Wallonie entreprendre, telle que celle observée au cours de ces deux dernières années, sans possibilité d'ajustement immédiat sur le portefeuille de prêts, impacte fortement la rentabilité de la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre.
Ainsi, les intérêts versés à Wallonie Entreprendre ont été multipliés par 9,25 depuis 2018.
La maîtrise de ce risque est donc un enjeu important pour préserver l'équilibre et la solidité de notre activité ; elle est assurée par plusieurs éléments tels que la gestion active de la structure de financement (diversification des sources), la mesure de l'impact des évolutions majeures de taux sur notre coût de

financement ou sur le rendement du portefeuille, des couvertures de taux, la diversification des types de financements octroyés notamment au travers de prises de participation et de l'octroi de financements à court terme, la perception d'éventuels produits exceptionnels etc.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

Le Groupe IMBC a obtenu la certification B Corp™ au cours du mois d'août 2026 avec un score de 136 points.

B Corp™ est une certification internationale privée et volontaire pour les entreprises à but lucratif qui visent à relever les défis sociaux et environnementaux tout en poursuivant la rentabilité à long terme.
Ainsi, elle évalue l'impact social et environnemental d'une entreprise, sa gouvernance, sa transparence et sa responsabilité.

Elle examine les pratiques : la manière dont une entreprise décide, agit avec ses équipes, s'ancre dans sa communauté, limite son empreinte environnementale et crée de la valeur pour ses parties prenantes.

La réflexion vers la certification a été initiée en 2024 notamment suite à un colloque organisé par IMBC sur l'ESG en tant que levier d'une entreprise.

Le processus de certification a été lancé en 2025 par l'entremise de la société BetterBusiness pour une certification par l'ONG internationale B-Lab et a mobilisé les équipes de IMBC.

Des chartes (code de conduite, politique d'achats...) ont été élaborées dans le cadre de ce processus pour rappeler le fonctionnement de la société sur ces différents aspects.

Cette certification est acquise pour 3 ans et devra être renouvelée à ce terme.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

Néant.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. Invest Mons-Borinage-Centre n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant.

REMUNERATION ADMINISTRATEURS PUBLICS

Voir rapport de rémunérations en annexe.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration de la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre n'a pas été confronté à des situations de conflits d'intérêts qui ont nécessité l'application de la procédure prévue par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations

POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Le Groupe IMBC mène une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les entreprises visant à soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises directement soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.

Le Groupe a tenu compte des mesures omnibus prises par la Commission européenne en vue de simplifier la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, du devoir de vigilance en matière de durabilité et de la taxonomie, lesquelles ont été adoptées définitivement par le Parlement européen en décembre 2025.

Une attention particulière est également portée sur la norme volontaire « VSME » et qui a pour objectif de permettre d'intégrer dans la démarche environnementale les entreprises qui échappent aux règles de la CSRD.
Une sensibilisation générale des entreprises du portefeuille du Groupe IMBC est poursuivie sur cet aspect.

La sensibilisation individuelle se poursuit dans le cadre de l'analyse des dossiers de financement, en interrogeant les entreprises sur les différents volets ESG et en synthétisant au sein de la note au Conseil d'administration, la situation de la société à ce sujet.

Au niveau de la démarche au sein du Groupe spécifiquement, plusieurs actions ont été réalisées :

- Le processus de certification B Corp™ a été obtenue au cours du mois d'août 2026.
- L'intégration de la norme VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard) développée par l'EFRAG pour les PME non cotées et dont la finalisation est en cours pour laquelle les constats suivants peuvent déjà être tirés :

1. Environnement (Volet E)

   Énergie et Changement Climatique (indicateurs B3)
   Au cours de l'exercice, nos consommations d'énergie sont restées stables par rapport à l'exercice précédent.

   Autres indicateurs
   Compte tenu de notre activité (service), les indicateurs liés à la pollution de l'air, de l'eau et du sol (indicateur B4), à la biodiversité (indicateur B5), à l'eau (indicateur B6) et à l'utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets (indicateur B7), sont peu pertinents.

2. Social (Volet S)

   Caractéristiques de la main-d'œuvre (indicateur B8)
   Au 30 juin 2026, l'équipe se compose de 15 personnes comme lors de l'exercice précédent selon une répartition de 73,3 % de femmes et 26,6 % d'hommes.
   Les contrats sont tous conclus pour une durée indéterminée (CDI).
   Le taux de rotation est 0%, ce qui démontre une stabilité de l'emploi.
   L'équité salariale est respectée en l'absence de différence salariale entre les hommes et les femmes.

   Santé, Sécurité et Formation (indicateurs B9 & B10)
   Aucun absentéisme ni accident de travail ne sont à constater.
   100 % des salariés ont bénéficié d'au moins une action de formation sur cet exercice, que ce soit des formations liées au métier (financier, juridique,....) ou des formations sur des sujets sociétales (ESG, transition numérique, ...).

   Droits de l'homme (indicateurs C6 et C7)
   Les dispositions en matière des droits de l'homme sont respectées. Aucun incident n'est donc à constater.

3. Gouvernance (Volet G)

Condamnations et amendes pour corruption et pots-de-vin (indicateur B11)
L'entreprise est engagée dans une démarche de tolérance zéro face à la corruption et aux comportements anticoncurrentiels. Au cours de l'exercice, aucun incident, plainte ou procédure judiciaire concernant des pratiques de corruption, de pots-de-vin ou de manquements à l'éthique des affaires n'a été enregistré.

Chiffre d'affaires de certains secteurs (indicateur C8)
Le Groupe n'est pas actif dans le secteurs exclus que sont les armes controversées, la culture et la production de tabac, les combustibles fossiles (combustibles solides, gaz naturel, pétrole) et la production de produits chimiques.

Ratio de mixité au sein des organes de gouvernance (indicateur C9)
Le ratio de mixité au sein des organes de gouvernance est de 0,47.

Les données présentées ci-dessus concernent le Groupe IMBC couvrant la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Rapport de rémunération[1]

Informations générales

Nom de l'organisme :	Société d'Investissement de Mons, du Borinage et du Centre
Nature juridique :	Société anonyme
Références légales :	n/a
Ministre de tutelle :	Pierre-Yves JEHOLET
Période de reporting :	Janvier 2025 à décembre 2025

A. Informations relatives aux Administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion* : Conseil d'administration	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	*Années*	*EUR*
Fabienne COUSIN	Administrateur	25/10/2019	Échéance en novembre 2024 – mise en continuité par l'AGO du 21 novembre 2024 – Fin le 24/06/2025	0 €
Olivier DESTREBECQ	Administrateur	25/10/2019	Échéance en novembre 2024 - mise en continuité par l'AGO du 21 novembre 2024 - Fin le 24/06/2025	372,99 €
Anaïs GOFFINET	Administrateur	25/10/2019	Échéance en novembre 2024 - mise en continuité par l'AGO du 21 novembre 2024 - Fin le 24/06/2025	0 €
Catherine HOCQUET	Administrateur	25/10/2019	Échéance en novembre 2024 - mise en continuité par l'AGO du 21 novembre 2024 - Fin le 24/06/2025	1.141,38 €
Mehdi MEZHOUD	Administrateur	25/10/2019	Échéance en novembre 2024 - mise en	0 €

[1] Visé à l'article 15, §1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre **les informations individuelles et nominatives** prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

			continuité par l'AGO du 21 novembre 2024 - Fin le 24/06/2025	
Véronique BROUCKAERT	Administrateur	24/06/2025	AGO 2029 mais démission le 13/11/2025	760,92 €
Audeline HANUISE	Administrateur	24/06/2025	AGO 2029	1.712,07 €
Hervé JACQUEMIN	Administrateur	24/06/2025	AGO 2029	1.712,09 €
Véronique MAISTRIAUX	Administrateur	24/06/2025	AGO 2029	1.712,07 €
Simon SIRLEREAU	Administrateur	24/06/2025	AGO 2029	1.712,07 €
Vincent LOISEAU	Administrateur	16/12/2025	AGO 2029	0 €

Commentaires

Le Conseil d'administration se compose de 15 Administrateurs répartis comme suit :

- Le nombre d'Administrateurs publics s'élève à 5 conformément à la décision du Gouvernement wallon du 19 avril 2018.
- Le nombre d'Administrateurs privés représentant les Actionnaires de catégorie B (secteur privé) s'élève à 7.
- Le nombre d'Administrateurs indépendants privés s'élève à 3.

- Les montants des rémunérations (jetons de présence) concernent la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre - maison mère - et ses 3 filiales la S.A. IMBC Capital Risque, la S.A. IMBC 2020 et la S.A. IMBC.FIVE.

2. Règles générales relatives à la rémunération des Administrateurs publics

Rémunération de l'Administrateur public :

- Rémunération de base annuelle ou mensuelle : non applicable.

- Jeton de présence par réunion : 300 € indexé, sur base d'une présence effective lors des 4 réunions du Conseil d'Administration de IMBC et ses 3 filiales ; la S.A. IMBC Capital Risque, la S.A. IMBC 2020 et la S.A. IMBC.FIVE. Si un Administrateur n'est présent qu'à 1, 2 ou 3 réunion(s) sur les 4, le montant du jeton est prorata (75 € indexé, par séance). Ce montant ne tient pas compte des frais de déplacement.

- Frais de déplacement : couverture des frais de déplacement dans les formes et conditions fixées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

Code de la Fonction publique wallonne.

- Autres avantages : non applicable.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par l'Administrateur public qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion*	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
		EUR
Fabienne COUSIN	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit
Olivier DESTREBECQ	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit
Anaïs GOFFINET	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit
Catherine HOCQUET	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit
Mehdi MEZHOUD	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit
Véronique BROUCKAERT	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit
Audeline HANUISE	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations **individuelles et nominatives** prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

Hervé JACQUEMIN	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit
Véronique MAISTRIAUX	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit
Simon SIRLEREAU	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit
Vincent LOISEAU	Administrateur de IMBC Capital Risque Administrateur de IMBC 2020 Administrateur de IMBC.FIVE	Mandat gratuit

Commentaires :

n/a

4. Informations relatives à la répartition des genres

Jusqu'au 24 juin 2025

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion			
- dont Administrateurs publics	3	2	5
- dont Administrateurs non publics	4	6	10

Jusqu'au 13 novembre 2025

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion			
- dont Administrateurs publics	3	2	5
- dont Administrateurs non publics	4	6	10

Depuis le 16 décembre 2025

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion			
- dont Administrateurs publics	2	3	5
- dont Administrateurs non publics	4	6	10

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

Commentaires

n/a

5. Informations relatives à la participation aux réunions

*	Conseil d'Administration	Comité de rémunérations	Comité d'audit
Fabienne COUSIN	0/16	n/a	n/a
Olivier DESTREBECQ	4/16	n/a	n/a
Anaïs GOFFINET	4/16	n/a	n/a
Catherine HOCQUET	12/16	1/1	n/a
Mehdi MEZHOUD	12/16	n/a	0/4
Véronique BROUCKAERT	8/8	n/a	n/a
Audeline HANUISE	18/18	n/a	n/a
Hervé JACQUEMIN	14/18	n/a	4/4
Véronique MAISTRIAUX	18/18	n/a	n/a
Simon SIRLEREAU	18/18	n/a	n/a
Vincent LOISEAU	0/4	n/a	n/a

Commentaires

Le nombre de 34 réunions de Conseil d'Administration correspond aux réunions qui se sont tenues en présentiel et en visioconférence au sein des 4 structures du Groupe IMBC : S.A. IMBC, S.A. IMBC Capital Risque, S.A. IMBC 2020 et S.A. IMBC.FIVE. Les gestionnaires privés ont assisté à l'ensemble des réunions des Conseils d'Administration, soit un taux de présence de 100 %.

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

*	Nature de la relation de travail	Si contrat: - Type de contrat - Date signature	Si mandat fonction publique:

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

		- Date entrée en fonction	- Date A.G.W. désignation - Date entrée en fonction
Jean-Sébastien BELLE	Statut indépendant	Entrée en fonction le 30 septembre 1991 Depuis le 7 novembre 2014, convention de gestion d'indépendant	n/a
Sylvie CRETEUR	Statut salarié	CDI à dater du 1er avril 1993	n/a

Commentaires

n/a

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	Jean-Sébastien BELLE*	**Sylvie CRETEUR***
Rémunération de base	328.788 €	329.130,67 €
Rémunération variable (le cas échéant)	n/a	n/a
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	16.600,01 €	40.976,70 €
Autres composantes de la rémunération	n/a	n/a
Total (rémunération brute annuelle)	345.388,01 €	370.107,37 €

Commentaires

- En ce qui concerne la rémunération que Monsieur Jean-Sébastien BELLE a perçu pour l'année 2025, il est précisé que le montant repris correspond au coût société en tant qu'indépendant, lequel prend à sa charge ses propres cotisations sociales, considérant également que la société ne doit pas prendre à sa charge les cotisations O.N.S.S. patronales.
- En ce qui concerne Madame Sylvie CRETEUR, le montant de la rémunération indiqué pour l'année 2025 comprend l'O.N.S.S. travailleur. Il est par ailleurs précisé que le Groupe prend en charge des frais propres à l'employeur et de télétravail forfaitaires dont le montant est estimé à 4.764,69 € par an.
- Depuis sa mise en place, le plan de pension complémentaire a toujours été à contribution définie (et non d'un but à atteindre) et respecte la « règle des 80 % ».

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre **les informations individuelles et nominatives** prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Il n'existe aucune rémunération variable pour les gestionnaires.

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Application des dispositions générales en cette matière.

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par le gestionnaire qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion* : Conseil d'administration	**Liste des mandats dérivés**	**Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme**
		EUR
Jean-Sébastien BELLE	S.A. IMBC Capital Risque S.A. IMBC 2020 S.A. IMBC.FIVE S.A. IMBC Spinnova S.A. IMBC Immo Lease	Mandats ou fonctions exercés à titre gratuit

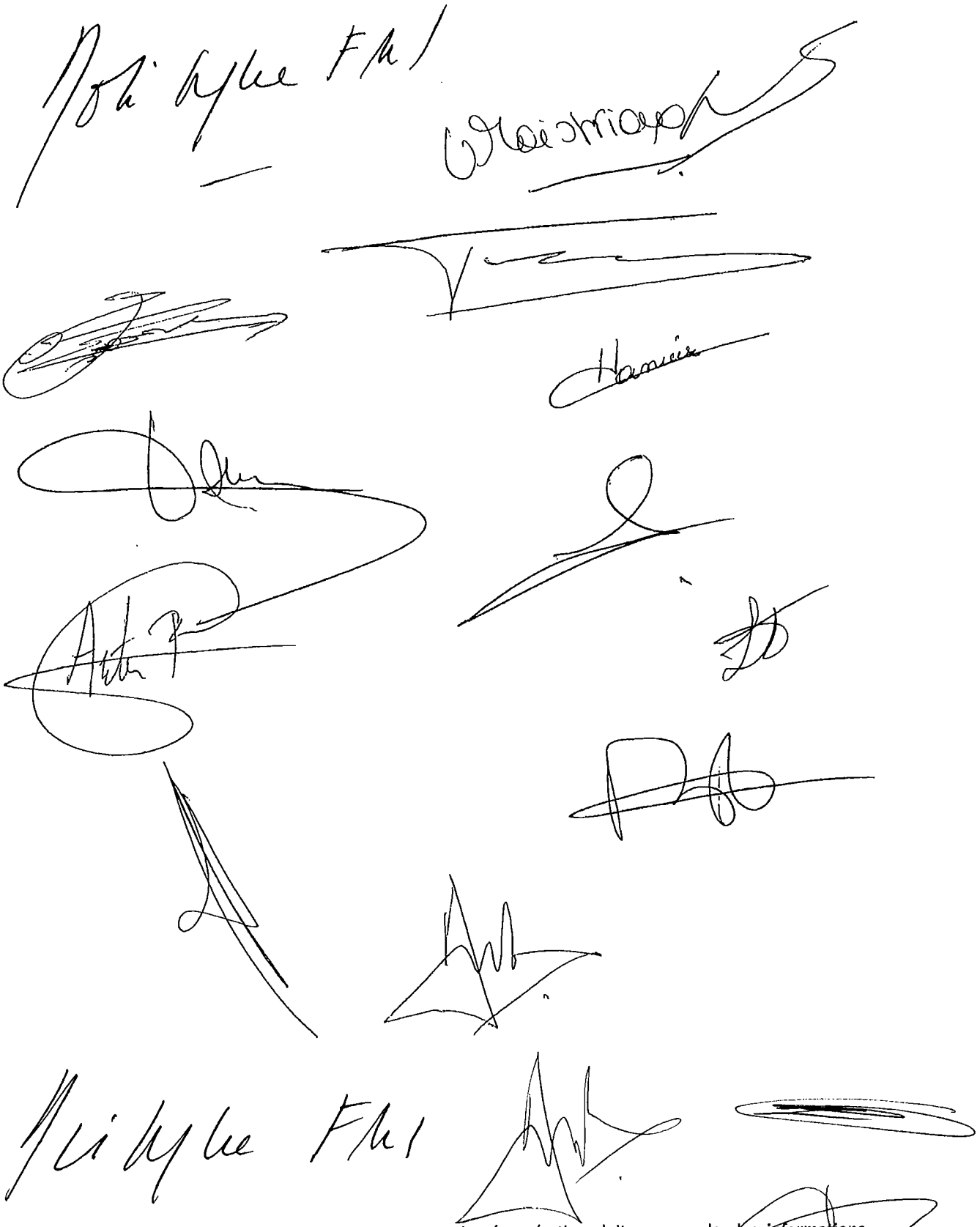
Nom de l'organe de gestion* : Gestionnaire	**Liste des mandats dérivés**	**Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme**
		EUR
Sylvie CRETEUR	S.A. IMBC Capital Risque S.A. IMBC 2020 S.A. IMBC.FIVE S.A. IMBC Spinnova S.A. IMBC Immo Lease	Fonctions exercées à titre gratuit

Commentaires :

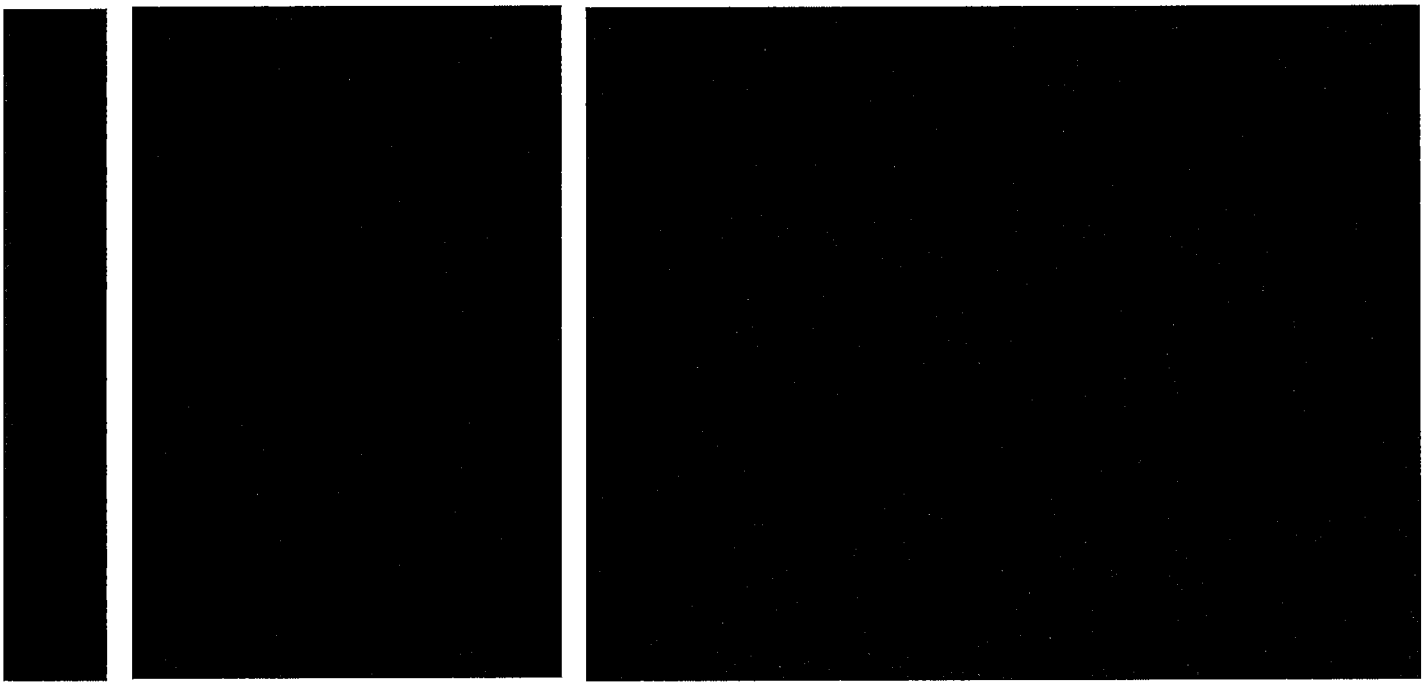
Le Groupe IMBC étant une société de financement et de capital à risque, il est, dans l'essence même de ses activités, indispensable que les membres de son personnel, en ce compris les gestionnaires, exercent des mandats d'Administrateur dans des sociétés du portefeuille ou des fonds d'investissements. Les mandats que les gestionnaires et les membres du personnel du Groupe IMBC exercent

* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations **individuelles et nominatives** prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

pour le Groupe IMBC dans le cadre de leur fonction le sont à titre gratuit ou s'il échet, les rémunérations sont versées directement à la maison mère.



* Mentionner ici les noms et prénoms. Le rapport de rémunération doit comprendre les informations **individuelles et nominatives** prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution



SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE SA

Rapport du commissaire

30 juin 2026

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société d'Investissement de Mons, du Borinage et du Centre SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 novembre 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2028. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Société d'Investissement de Mons, du Borinage et du Centre SA durant seize exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2026, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 186.244.733 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 150.194.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2026, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 29 septembre 2026

Catherine Saey

Digitally signed by Catherine Saey
DN: cn=Catherine Saey ou=Users e=c.saey@rsmbelgium.be
Reason: I am the author of this document
Location:
Date: 2026-09-29 15:42+02:00

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
CATHERINE SAEY
ASSOCIÉE

xxxx-xxxxxxxx	0809432039	2026	EUR	23.0.10	m02-f	xx/xx/xxxx	34		C-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **IMBC CAPITAL RISQUE**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon N° : 12-14 Boîte :
Code postal : 7000 Commune : Mons
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0809.432.039

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 14-11-2025

Ce dépôt concerne :

[X] les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 19-11-2026

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-07-2025 au 30-06-2026

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-07-2024 au 30-06-2025

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.11, C-cap 6.14, C-cap 6.17, C-cap 6.18.1, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 7, C-cap 8, C-cap 9, C-cap 10, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

HANUISE Audeline
Rue d'Ostenne 39
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

AUTEM Benoit
Rue Falraux 21
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

SITA Bruno
Rue des Flamands 17
7170 Manage
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

de DORLODOT Damien
Square du Lion 9
1470 Genappe
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Président du Conseil d'Administration

FRIART Dominique
Rue Notre-Dame Débonnaire 15
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Vice-président du Conseil d'Administration

BRION Fabrice
Chemin des Grands Prés 71
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

JACQUEMIN Hervé
Boulevard Kennedy 3
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

CRAPPE Nathalie
Rue de Framerles 46
7040 Quevy-le-Petit
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

ROLAND Serge
Voie des Curés 5
7050 Jurbise
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

SIRLEREAU Simon
Avenue du Trou au Sable 9
7020 Nimy (Mons)
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

LOISEAU Vincent
Rue du Quesnoy 141B
7370 Dour
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-12-16 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

BROUCKAERT Véronique
Rue d'Hanneton 8A
7300 Boussu
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2025-11-13 — Administrateur

MAISTRIAUX Véronique
Avenue des Pommiers 1
7022 Hyon
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

S.A. Wallonie Entreprendre
0793630244
Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-06-09 — Fin de mandat : — Observateur

S.C.A. ENTREPRISES ROOSENS SERVICES
0406055361
Rue de la Station 83
7170 Manage
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-03-25 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Roosens Danny

S.R.L. AMEV
1010885005
Avenue Chardonnerets 1
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-03-25 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Maton Amélie

S.R.L. Julie ABRAHAM
0808573588
Rue Mercelis 31 7
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

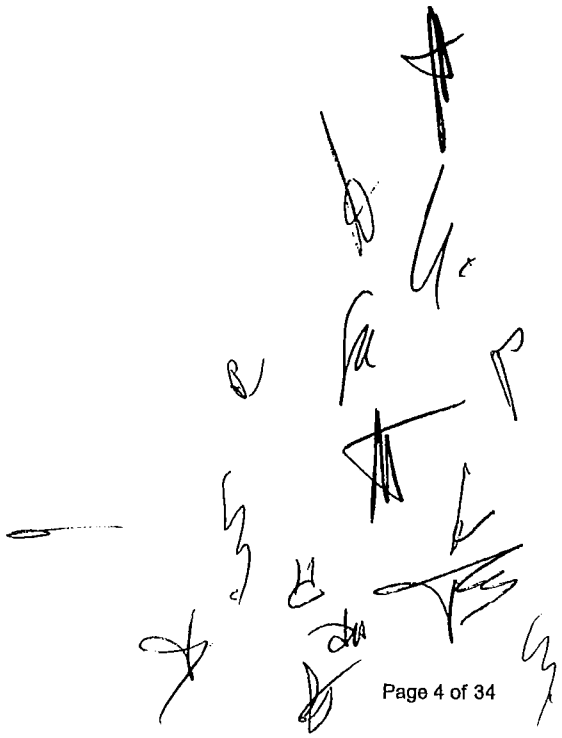
Représenté directement ou indirectement par :

Abraham Julie

RSM Interaudit SRL (B00091)
0436391122
Rue Antoine de Saint Exupéry 14
6041 Gosselies
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-11-21 Fin de mandat : 2027-11-18 Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

SAEY Catherine



DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

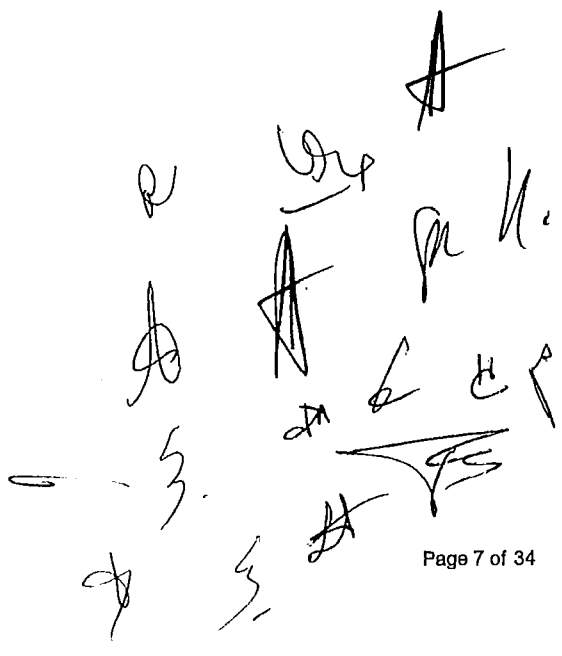
Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	104.414.242	95.740.522
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	104.414.242	95.740.522
Entreprises liées	6.15	280/1	8.737.500	3.800.000
Participations		280	8.737.500	3.800.000
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	9.286.150	2.807.471
Participations		282	4.561.656	1.320.885
Créances		283	4.724.494	1.486.586
Autres immobilisations financières		284/8	86.390.592	89.133.051
Actions et parts		284	10.152.571	9.482.712
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	76.238.021	79.650.339

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	52.546.640	57.310.914
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	12.115.332	12.712.492
Créances commerciales		40		10.486
Autres créances		41	12.115.332	12.702.006
Placements de trésorerie	6.6.1/6.6	50/53	35.108.731	44.031.652
Actions propres		60		
Autres placements		51/53	35.108.731	44.031.652
Valeurs disponibles		54/58	5.144.917	566.770
Comptes de régularisation	6.6	490/1	177.660	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	158.960.882	153.051.436



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**138.499.196**	**138.447.378**
Apport	6.7.1	10/11	**130.487.964**	**130.487.964**
Capital		10	130.487.964	130.487.964
Capital souscrit		100	130.487.964	130.487.964
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**5.302.697**	**5.275.493**
Réserves indisponibles		130/1	5.302.697	5.275.493
Réserve légale		130	642.676	640.085
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	4.660.021	4.635.408
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**2.708.535**	**2.683.921**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**18.461.686**	**14.604.058**
Dettes à plus d'un an	6.9	17	**6.250.000**	**3.500.000**
Dettes financières		170/4	6.250.000	3.500.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	6.250.000	3.500.000
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	**12.137.876**	**11.070.548**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.500.000	500.000
Dettes financières		43	7.000.000	7.000.000
Etablissements de crédit		430/8	7.000.000	7.000.000
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	15.345	8.721
Fournisseurs		440/4	15.345	8.721
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	3.622.531	3.561.827
Comptes de régularisation	6.9	492/3	**73.810**	**33.510**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**156.960.882**	**153.051.436**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	30.803	
Chiffre d'affaires		6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	30.803	
Coût des ventes et des prestations			60/66A	3.667.221	3.580.888
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	3.664.153	3.577.970
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	3.068	2.918
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-3.636.418	-3.580.888

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			76/76B	**4.935.122**	**5.095.439**
Produits financiers récurrents			75	4.443.050	4.179.269
Produits des immobilisations financières			750	2.757.276	2.534.018
Produits des actifs circulants			751	1.286.197	1.635.359
Autres produits financiers		6.11	752/9	399.577	9.892
Produits financiers non récurrents		6.12	76B	492.072	916.170
Charges financières			65/66B	**1.246.887**	**1.473.461**
Charges financières récurrentes		6.11	65	658.688	864.413
Charges des dettes			650	550.500	774.581
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	108.188	89.832
Charges financières non récurrentes		6.12	66B	588.199	609.048
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**51.817**	**41.090**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77		**31.779**
Impôts			670/3		31.779
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**51.817**	**9.311**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**51.817**	**9.311**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**2.735.738**	**2.688.809**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	51.817	9.311
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	2.683.921	2.679.498
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	**27.203**	**4.888**
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	2.590	465
aux autres réserves		6921	24.613	4.423
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**2.708.535**	**2.683.921**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	XXXXXXXXXX	43.970
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021		
Cessions et désaffectations		8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	43.970	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	XXXXXXXXXX	43.970
Mutations de l'exercice				
Actés		8071		
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	43.970	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81311	0	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	XXXXXXXXXX	4.474
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162		
Cessions et désaffectations		8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	4.474	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	XXXXXXXXXX	4.474
Mutations de l'exercice				
Actés		8272		
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	4.474	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	XXXXXXXXXX	251.263
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163		
Cessions et désaffectations		8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	251.263	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	XXXXXXXXXX	251.263
Mutations de l'exercice				
Actés		8273		
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	251.263	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	XXXXXXXXXX	3.800.000
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361	4.937.500	
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	8.737.500	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8471		
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(280)	8.737.500	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	XXXXXXXXXX	1.535.560
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362	3.380.446	
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382	300.000	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	5.216.006	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	XXXXXXXXXX	214.675
Mutations de l'exercice				
Actées		8472	439.675	
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522	654.350	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)	4.561.656	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	XXXXXXXXXX	1.486.586
Mutations de l'exercice				
Additions		8582	925.000	
Remboursements		8592	356.437	
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632	2.669.345	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)	4.724.494	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	XXXXXXXXXX	9.732.728
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363	669.859	
Cessions et retraits		8373	250.016	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	10.152.571	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	XXXXXXXXXX	250.016
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483	250.016	
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	10.152.571	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	XXXXXXXXXX	79.650.339
Mutations de l'exercice				
Additions		8583	12.765.533	
Remboursements		8593	13.705.790	
Réductions de valeur actées		8603	88.524	
Réductions de valeur reprises		8613	235.806	
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633	-2.619.343	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	76.238.021	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
ARMIN ROBOTICS S.A. 0534681816 Société anonyme Rue d'Houdeng(R) 224 7070 Le Roeulx BELGIQUE	Actions	1.428	15,07		2024-12-31	EUR	234.329	-119.337
BRASSERIE ST-Feuillien 0447090618 Société anonyme Rue d'Houdeng(R) 220 7070 Le Roeulx BELGIQUE	Actions	61.765	10,25		2025-12-31	EUR	6.108.521	645.257
CORISE S.R.L. 1029433779 Société à responsabilité limitée Boulevard Fulgence Masson 32 7000 Mons BELGIQUE	Actions	1.000	10					
DESIX SRL 1009539079 Société à responsabilité limitée Quai du Pont Canal 3 7110 Houdeng-Goegnies BELGIQUE	Actions	20	10		2025-12-31	EUR	1.070.739	-129.261
EONIX S.A. 0894175593 Société anonyme Boulevard Initialis 10 7000 Mons BELGIQUE	Actions	28	13,08		2025-12-31	EUR	774.052	-724.624
Everdeen S.A. 0676578463 Société anonyme Av.du Parc d'Avent.Scientifiques 3 2 7080 Frameries BELGIQUE	Actions	403	39,43		2025-12-31	EUR		
FAIRWIND S.A. 0893326646 Société anonyme Rue Roi Albert 3 6220 Fleurus BELGIQUE	actions	4.282	10		2025-12-31	EUR	1.524.469	-2.176

Gallee Energy 1 S.A. 0722986827 Société anonyme Rue Louis Gilneur 47 B 7333 Tertre BELGIQUE	Actions	100	10		2025-12-31	EUR	-469.564	-313.331
IMBC SPINNOVA S.A. 0870661013 Société anonyme rue des 4 Fils Aymon 12-14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	3.040	98,7		2025-06-30	EUR	1.964.547	-155.931
RUBBERGREEN S.A. 0812243356 Société anonyme Route de Bavay 44 7080 Frameries BELGIQUE	Actions	48.080	10,85		2024-12-31	EUR	2.643.616	-2.025.635

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	35.108.731	44.031.652
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	4.200.722	7.123.643
de plus d'un an	8688	30.908.009	36.908.009
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

Exercice

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	130.487.964
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	130.487.964	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Cat A		57.674.196	7.619
Cat B		72.813.768	9.619
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

N°	0809432039	C-cap 6.7.1

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
S.A. Invest Mons-Borinage-Centre 0436833758 BELGIQUE	ACTIONS	9.619		55,8
S.A. Wallonie Entreprendre 0793630244 BELGIQUE	Actions	7.619		44,2

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	8801	1.500.000
Dettes financières	8811	
Emprunts subordonnés	8821	
Emprunts obligataires non subordonnés	8831	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8841	1.500.000
Etablissements de crédit	8851	
Autres emprunts	8861	
Dettes commerciales	8871	
Fournisseurs	8881	
Effets à payer	8891	
Acomptes sur commandes	8901	
Autres dettes	(42)	**1.500.000**
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8802	5.250.000
Dettes financières	8812	
Emprunts subordonnés	8822	
Emprunts obligataires non subordonnés	8832	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8842	5.250.000
Etablissements de crédit	8852	
Autres emprunts	8862	
Dettes commerciales	8872	
Fournisseurs	8882	
Effets à payer	8892	
Acomptes sur commandes	8902	
Autres dettes	8912	**5.250.000**
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes ayant plus de 5 ans à courir	8803	1.000.000
Dettes financières	8813	
Emprunts subordonnés	8823	
Emprunts obligataires non subordonnés	8833	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8843	1.000.000
Etablissements de crédit	8853	
Autres emprunts	8863	
Dettes commerciales	8873	
Fournisseurs	8883	
Effets à payer	8893	
Acomptes sur commandes	8903	
Autres dettes	8913	**1.000.000**
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir		

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

	Codes	Exercice
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	3.068	2.918
Autres		641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	522.875	916.170
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)	30.803	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630	17.358	
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8	13.445	
		(76B)	492.072	916.170
Produits financiers non récurrents		761	485.822	894.178
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		7621		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents		7631		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		769	6.250	21.992
Autres produits financiers non récurrents		66	588.199	609.048
CHARGES NON RÉCURRENTES		(66A)		
Charges d'exploitation non récurrentes		660		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles				
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
		(66B)	588.199	609.048
Charges financières non récurrentes		661	528.199	496.548
Réductions de valeur sur immobilisations financières				
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668	60.000	112.500
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice		
Impôts et précomptes dus ou versés	9134	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9135	
Suppléments d'impôts estimés	9136	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9137	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9138	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9139	
	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
DNA		60.952
RDV		96.126

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145		
Par la société	9146		
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147		
Précompte mobilier	9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	**8.737.500**	**3.800.000**
Participations	(280)	8.737.500	3.800.000
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	**8.300.000**	**9.635.444**
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	8.300.000	9.635.444
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	**3.622.531**	**3.561.826**
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	3.622.531	3.561.826
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	307.972	364.204
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	9.286.150	2.807.471
Participations	9262	4.561.656	1.320.885
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	4.724.494	1.486.586
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	Exercice
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

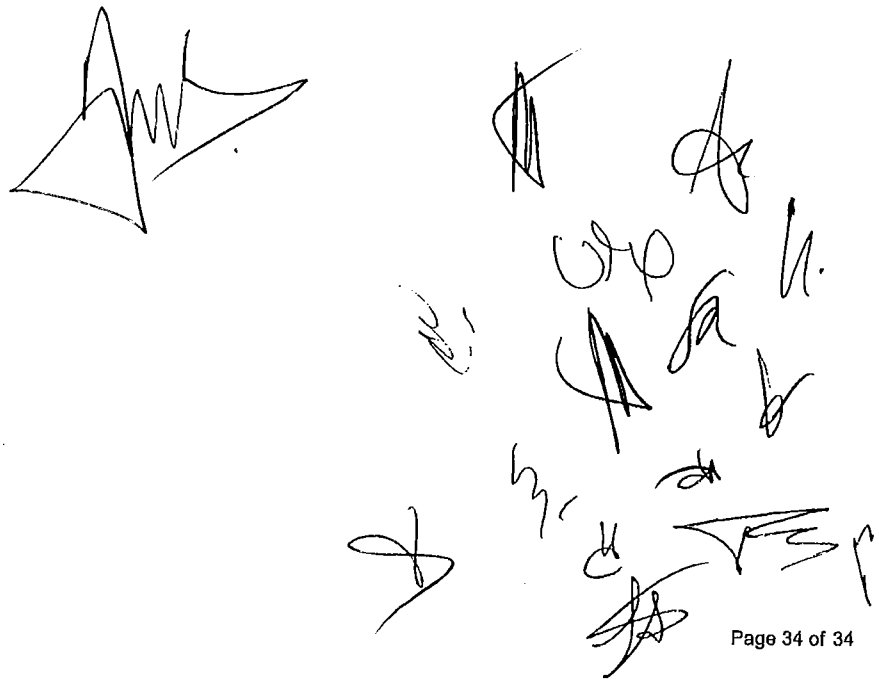
	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	12.053
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF
1. Frais d'établissement
Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.
Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.
Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.
2. Immobilisations Incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.
Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.
Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.
3. Immobilisations Corporelles
3.1. Bâtiments
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
La plus-value de réévaluation sera amortie comptablement sur 30 ans également.
3.2. Travaux de rénovation
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
3.3. Mobilier et matériel Informatique
Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.
4. Immobilisations Financières
4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation
Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.
Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.
Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci à un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité de la société dans laquelle les parts sont détenues.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et durable.
4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres
créances
Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.
Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.
Le Conseil d'administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :
- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.

Ou si une contestation est née quant à la nature e/ou la valeur de la créance.
Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.
Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
5. Créances à moins d'un an
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.
6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles
Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.
7. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à imputer dont il faut tenir compte.
PASSIF
1. Provision pour risques est charges
Le Conseil d'Administration procédera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.
Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.
2. Dettes
Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.
3. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à reporter dont il faut tenir compte.
COMPTES D'ORDRE
Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :
- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;
- de promesses d'achat ou de rachat ;
- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.



Invest. MONS BORINAGE CENTRE

M B C

S.A. IMBC CAPITAL RISQUE
Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2026

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2025-2026 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2026.

La S.A. IMBC Capital Risque a un capital de 130.487.964 € détenu à hauteur de 44,20 % par la S.A. Wallonie Entreprendre et 55,80 % par la S.A. IMBC, maison-mère du Groupe.

Depuis sa création, la S.A. IMBC Capital Risque a accordé 1.664 interventions (72 prises de participations, 3 prêts obligataires convertibles, 649 prêts subordonnés, 257 prêts sans garantie et 540 prêts garantis et 143 avances à terme fixe) au profit de 759 P.M.E. pour un montant total de 432.164.415 €.

Plus particulièrement au cours de cet exercice, la S.A. IMBC Capital Risque a accordé 111 interventions pour un montant de 43.057.444 € en vue de financer 74 sociétés.

En termes d'évolution des affaires, l'étude approfondie d'un certain nombre de dossiers nous a conduit à libérer les interventions suivantes :

9 prises de participation dans 9 sociétés pour un montant de	8.987.804,45 €
9 prêts subordonnés dans 8 sociétés pour un montant de	3.388.075,50 €
21 prêts garantis dans 19 sociétés pour un montant de	4.529.761,65 €
19 prêts non garantis dans 17 sociétés pour un montant de	1.728.954,08 €
10 prêts assortis d'une garantie morale dans 10 sociétés pour un montant de	2.481.665,63 €
2 prêts obligataires convertibles dans 2 sociétés pour un montant de	1.550.000,00 €
6 avances à terme fixe au profit de 6 sociétés pour un montant de pour un montant de	1.734.199,09 €
des avances à terme fixe ont été converties en prêts moyen terme pour un montant de	350.000,00 €
des prêts obligataires convertibles converties en capital pour un montant de	300.000,00 €

Parmi les dossiers signés, 10.916.927 € restent à libérer.

Au cours de l'exercice,

des rachats d'actions ont été enregistrés à concurrence de	250.016,10 €
des remboursements contractuels ont été enregistrés à concurrence de	14.062.226,39 €
des remboursements sur avances à terme fixe ont été enregistrés à concurrence de	707.040,56 €
des réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	588.198,98 €
des reprises de réduction de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	492.072,67 €
des créances et réductions de valeur y relatives ont été annulées à hauteur de	165.288,30 €

COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats.
Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

II. **Immobilisations corporelles** — **0,00 €**

IV. **Immobilisations financières** — **104.414.242,18 €**

Cette rubrique comprend les prêts et prises de participation en cours auprès des entreprises du portefeuille ainsi qu'une prise de participation dans une filiale.

V. **Autres créances** — **12.115.332,14 €**

Cette rubrique comprend notamment les avances à terme fixe, des avances interco, les produits à recevoir sur les immobilisations financières.

VIII. **Placements de trésorerie** — **35.108.730,44 €**

Cette rubrique comprend des placements à terme.

IX. **Valeurs disponibles** — **5.144.917,32 €**

Avoirs à vue.

X. **Comptes de régularisation** — **177.660,00 €**

Passif

I. **Capital souscrit** — **130.487.964,00 €**

Le capital est représenté par 17.238 actions.

IV. **Réserves** — **5.302.696,93 €**

A. Réserve légale	642.675,95 €	
Situation au 30/06/2025	640.085,07 €	
Dotation de l'exercice 2025-2026	2.590,88 €	
B. Réserve indisponible	4.660.020,98 €	
Situation au 30/06/2025	4.635.407,64 €	
Dotation de l'exercice 2025-2026	24.613,34 €	

V. **Bénéfice reporté** — 2.708.535,37 €

Résultat reporté au 30/06/2025	2.683.922,04 €
Résultat de l'exercice 2025-2026	24.613,33 €

VI. **Dettes à plus d'un an** — **6.249.999,84 €**

Cette rubrique comprend principalement des emprunts bancaires

IX. **Dettes à un au plus** — **12.137.876,27 €**

Ce poste reprend principalement les dettes bancaires à court terme ou échéant dans l'année ainsi qu'une dette à l'égard d'IMBC relative aux frais de gestion de Fonds et à la refacturation d'une partie de la charge des dettes financières.

X. **Comptes de régularisation** — **73.809,67 €**

COMPTE DE RESULTATS

Charges

II. **Services et biens divers** **3.664.153,12 €**

Il s'agit principalement de la facturation de services prestés par des tiers, de frais de gestion de Fonds ainsi que la refacturation d'une partie de la charge des dettes financières par la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre.

IV. **Autres charges d'exploitation** **3.068,07 €**

Ce poste reprend les frais de publications légales.

V. **Charges financières** **658.688,21 €**

Frais bancaires et charges financières diverses	633.433,39 €
Commissions WE	15.185,97 €
Commissions FEI	10.068,85 €

VIII. **Charges exceptionnelles** **588.198,98 €**

Il s'agit des réductions de valeur sur immobilisations financières.

X. **Impôts** **0,00€**

Produits

I. **Autres produits d'exploitation** **0,00 €**

IV. **Produits financiers** **4.443.050,29 €**

Produits financiers sur actifs circulants	1.286.196,89 €
Produits sur immobilisations financières	2.757.275,80 €
Autres produits financiers	399.577,60 €

Il s'agit principalement des produits sur avances interco ainsi que la récupération de commissions et de frais de garanties

VII. **Produits financiers non récurrents** **522.875,64 €**

Cette rubrique comprend principalement les reprises de réductions de valeur, récupérations et produits sur prises de participation.

RESULTAT 51.817,55 €

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation du résultat suivante :

- Résultat de l'exercice 2025-2026 :	51.817,55 €
- Résultat reporté exercices précédents :	2.683.922,04 €
- Résultat à affecter :	2.735.739,59 €
- Dotation à la réserve légale :	2.590,88 €
- Dotation aux autres réserves :	24.613,34 €
- Résultat à reporter :	2.708.535,37 €

REGLES D'EVALUATION

La S.A. IMBC Capital Risque procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée. Les frais d'établissement ont cependant été amortis entièrement sur le premier exercice.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art 3:6, §1, 1° CSA)

La S.A. IMBC Capital Risque n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.
En raison du type d'activité exercée par la S.A. IMBC Capital Risque et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent principalement sur l'évolution des sociétés participées.

En ce qui concerne les entreprises du portefeuille, chacune d'entre-elles fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.
Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :

- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'IMBC Capital Risque ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique, ...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.
Soulignons que, suite aux différentes crises et bouleversements économiques touchant tant le monde des entreprises que le secteur financier, la S.A. IMBC Capital Risque suit son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de ces éléments, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances.

C'est en appliquant cette politique de prudence que, cette année, la S.A. IMBC Capital Risque a acté des réductions de valeur pour un montant total de 588.198,98 €. A contrario, signalons que des reprises de réduction de valeur pour un montant total de 492.072,67 € ont été réalisées suite à l'amélioration de la situation de certaines interventions.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

Néant.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

Néant.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. IMBC Capital Risque n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant.

REMUNERATION ADMINISTRATEURS PUBLICS

Néant.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration de la S.A. IMBC Capital Risque n'a pas été confronté à des situations de conflits d'intérêts qui ont nécessité l'application de la procédure prévue par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Au cours de l'exercice 2025-2026, la S.A. IMBC Capital Risque a poursuivi ses réflexions et actions en matière de politique ESG tant pour le Groupe IMBC lui-même que pour les sociétés financées et participées.
Les réflexions et actions menées l'ont été pour notre propre activité ainsi que sur les conséquences prévisibles pour les entreprises du portefeuille.

Le Groupe IMBC mène une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les entreprises visant à soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises directement soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.

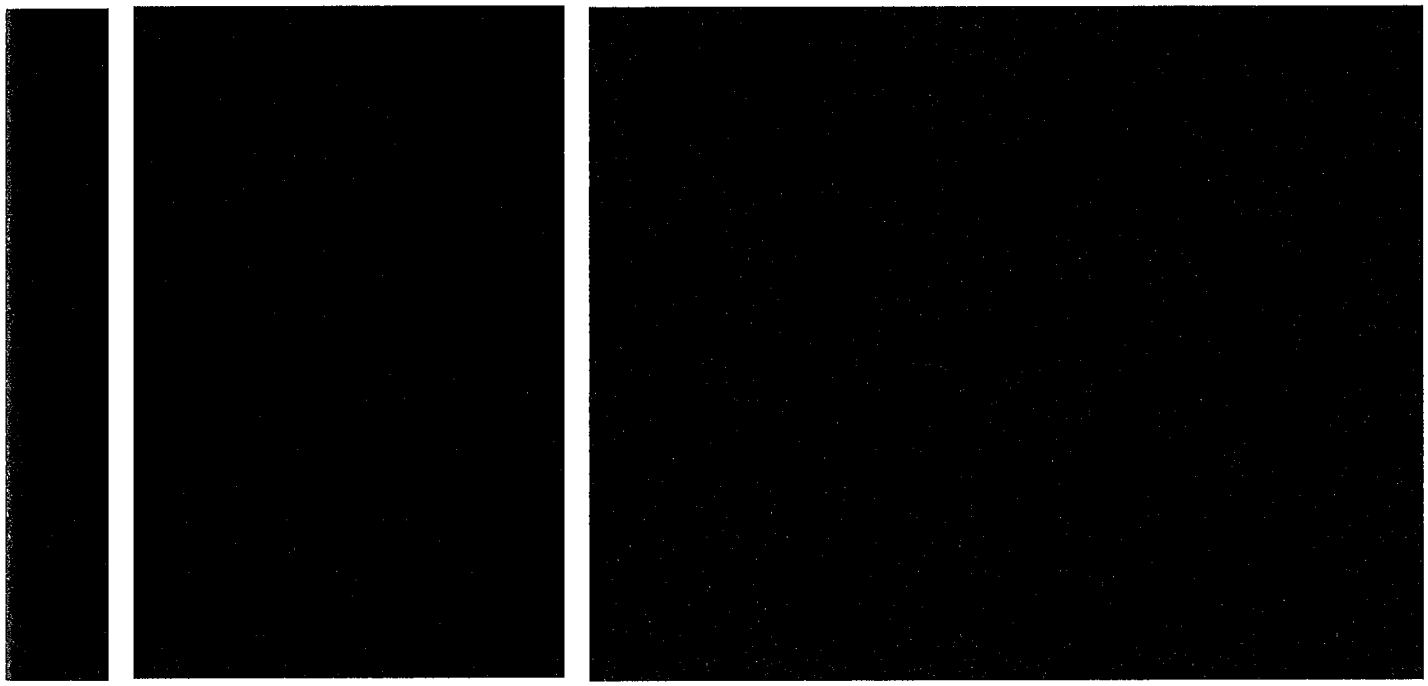
Le Groupe a tenu compte des mesures omnibus prises par la Commission européenne en vue de simplifier la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, du devoir de vigilance en matière de durabilité et de la taxonomie, lesquelles ont été adoptées définitivement par le Parlement européen en décembre 2025.

Une attention particulière est également portée sur la norme volontaire « VSME » et qui a pour objectif de permettre d'intégrer dans la démarche environnementale les entreprises qui échappent aux règles de la CSRD.
Une sensibilisation générale des entreprises du portefeuille du Groupe IMBC est poursuivie sur cet aspect.

La sensibilisation individuelle se poursuit dans le cadre de l'analyse des dossiers de financement, en interrogeant les entreprises sur les différents volets ESG et en synthétisant au sein de la note au Conseil d'administration, la situation de la société à ce sujet.

Au niveau de la démarche au sein du Groupe spécifiquement, plusieurs actions ont été réalisées :

- L'intégration de la norme VSME dont la finalisation est en cours.
- Le processus de certification B-Corp qui est une certification privée pour les entreprises à but lucratif qui visent à relever les défis sociaux et environnementaux tout en poursuivant la rentabilité à long terme. La mission est réalisée par l'entremise de la société BetterBusiness pour une certification par B-Lab.
  Des chartes (code de conduite, politique d'achats…) ont été élaborées dans le cadre de ce processus pour rappeler le fonctionnement de la société sur ces différents aspects.
- La certification B Corp™ a été obtenue au cours du mois d'août 2026.



IMBC CAPITAL RISQUE SA

Rapport du commissaire

30 juin 2026

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM

IMBC CAPITAL RISQUE SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de IMBC Capital Risque SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 novembre 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de IMBC Capital Risque SA durant seize exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2026, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 156.960.882 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 51.817.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2026, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 29 septembre 2026

Catherine Saey

Digitally signed by Catherine Saey
DN: cn=Catherine Saey, ou=Users, e=c.saey@rsmbelgium.be
Reason: I am the author of this document
Location:
Date: 2026-09-29 16:05+02:00

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
CATHERINE SAEY
ASSOCIÉE

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **IMBC 2020**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon N° : 12-14 Boîte :
Code postal : 7000 Commune : Mons
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0667.687.820

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 05-12-2023

Ce dépôt concerne :

[X] les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 19-11-2026

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-07-2025 au 30-06-2026

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-07-2024 au 30-06-2025

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.3, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.1, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.9, C-cap 6.11, C-cap 6.17, C-cap 6.18.1, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 7, C-cap 8, C-cap 9, C-cap 10, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

N°	0667687820	C-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

HANUISE Audeline
Rue d'Ostenne 39
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

AUTEM Benoit
Rue Fairaux 21
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

SITA Bruno
Rue des Flamands 17
7170 Manage
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

de DORLODOT Damien
Square du Lion 9
1470 Genappe
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Président du Conseil d'Administration

FRIART Dominique
Rue Notre Dame Débonnaire 15
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Vice-président du Conseil d'Administration

BRION Fabrice
Chemin des Grands Prés 71
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

JACQUEMIN Hervé
Boulevard Kennedy 3
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

CRAPPE Nathalie
Rue de Frameries 46
7040 Quevy-le-Petit
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

ROLAND Serge
Voie des Curés 5
7050 Jurbise
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

SIRLEREAU Simon
Avenue du Trou au Sable 9
7020 Nimy (Mons)
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 Fin de mandat : 2029-11-15 Administrateur

LOISEAU Vincent
Rue du Quesnoy 141B
7370 Dour
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-12-16 Fin de mandat : 2029-11-15 Administrateur

MAISTRIAUX Véronique
Avenue des Pommiers 1
7022 Hyon
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 Fin de mandat : 2029-11-15 Administrateur

BROUCKAERT Véronique
Rue d'Hanneton 8A
7300 Boussu
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 Fin de mandat : 2025-11-13 Administrateur

S.A. Wallonie Entreprendre
0793630244
Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-06-09 Fin de mandat : Observateur

S.C.A. ENTREPRISES ROOSENS SERVICES
0406055361
Rue de la Station 83
7170 Manage
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-03-25 Fin de mandat : 2028-11-16 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Roosens Danny

S.R.L. AMEV
1010885005
Avenue Chardonnerets 1
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-03-25 Fin de mandat : 2028-11-16 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Maton Amélie

S.R.L. Julie ABRAHAM
0808573588
Rue Mercelis 31 7
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 Fin de mandat : 2028-11-16 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Abraham Julie

RSM INTERAUDIT SRL (B00091)
0436391122
Rue Antoine de Saint Exupéry 14
6041 Gosselies
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-10-27 Fin de mandat : 2026-11-19 Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

LEJUSTE Thierry (A01286)

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

SI des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	13.052.659	15.189.185
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	13.052.659	15.189.185
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	0	178.230
Participations		282	0	111.741
Créances		283	0	66.489
Autres immobilisations financières		284/8	13.052.659	15.010.955
Actions et parts		284	2.985.319	2.888.307
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	10.067.340	12.122.648

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	26.395.322	24.128.582
Créances à plus d'un an		28		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	865.248	1.877.301
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	865.248	1.877.301
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	24.123.674	21.313.160
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	24.123.674	21.313.160
Valeurs disponibles		54/58	1.214.540	938.121
Comptes de régularisation	6.6	490/1	191.860	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	39.447.981	39.317.767

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	36.978.118	36.594.443
Apport	6.7.1	10/11	37.619.733	37.619.733
Capital		10	37.619.733	37.619.733
Capital souscrit		100	37.619.733	37.619.733
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-641.615	-1.025.290
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	2.469.863	2.723.324
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	2.445.113	2.713.574
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	2.000.000	2.000.000
Etablissements de crédit		430/8	2.000.000	2.000.000
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	5.980	5.972
Fournisseurs		440/4	5.980	5.972
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	439.133	707.602
Comptes de régularisation	6.9	492/3	24.750	9.750
TOTAL DU PASSIF		10/49	39.447.981	39.317.767

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	670	
Chiffre d'affaires		6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	670	
Coût des ventes et des prestations			60/66A	447.872	715.066
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	445.724	713.526
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	2.148	1.540
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-447.202	-715.066

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			76/76B	**1.150.655**	**1.558.482**
Produits financiers récurrents			76	1.015.951	1.000.446
Produits des immobilisations financières			760	254.807	316.820
Produits des actifs circulants			761	761.144	683.577
Autres produits financiers		6.11	762/9		49
Produits financiers non récurrents		6.12	76B	134.704	558.036
Charges financières			65/66B	**319.778**	**501.888**
Charges financières récurrentes		6.11	65	108.917	95.657
Charges des dettes			650	69.088	79.278
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	39.829	16.379
Charges financières non récurrentes		6.12	66B	210.861	406.231
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**383.675**	**341.528**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts			670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**383.675**	**341.528**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**383.675**	**341.528**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-641.615	-1.025.290
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	383.675	341.528
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-1.025.290	-1.366.818
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-641.615	-1.025.290
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	XXXXXXXXXX	186.003
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372	74.958	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382	-111.045	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	0	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	XXXXXXXXXX	74.262
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482	18.739	
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512	-55.523	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)	0	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	XXXXXXXXXX	66.489
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632	-66.489	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)	0	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	XXXXXXXXXX	3.325.807
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383	194.023	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	3.519.830	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	XXXXXXXXXX	437.500
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513	97.011	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523	534.511	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	2.985.319	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	XXXXXXXXXX	12.122.648
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593	1.872.092	
Réductions de valeur actées		8603	210.861	
Réductions de valeur reprises		8613	2.645	
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633	25.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	10.067.340	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	**24.123.674**	**21.313.160**
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	6.117.453	3.306.939
de plus d'un an	8688	18.006.221	18.006.221
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

Exercice

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	37.619.733
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	37.619.733	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Cat A		15.047.893	4.000
Cat B		15.047.893	4.000
Cat C		7.523.946	2.000
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
S.A. Invest Mons-Boringe-Centre 0436833758 BELGIQUE	ACTIONS	4.000	2.000	60
S.A. Wallonie Entreprendre 0793630244 BELGIQUE	ACTIONS	4.000		40

N°	0667687820	C-cap 6.7.1

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	2.148	1.540
Autres		641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	135.374	558.036
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)	670	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8	670	
Produits financiers non récurrents		(76B)	134.704	558.036
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	21.384	262.723
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631	113.320	295.313
Autres produits financiers non récurrents		769		
CHARGES NON RÉCURRENTES		66	210.861	406.231
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)	210.861	406.231
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	210.861	406.231
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice		
Impôts et précomptes dus ou versés	9134	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9135	
Suppléments d'impôts estimés	9136	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9137	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9138	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9139	
	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
DNA		36.151
RDV		189.477

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	Exercice

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives		
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9141	
Autres latences actives	9142	
Latences passives		
Ventilation des latences passives	9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145		
Par la société	9146		
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147		
Précompte mobilier	9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	Codes	Exercice
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	Codes	Exercice
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice
14.000.000

Co débition Straight Loan

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

Codes	Exercice
9220	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Exercice

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	439.133	706.932
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	439.133	706.932
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		178.230
Participations	9262		111.741
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		66.489
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	Exercice
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	5.727
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF
1. Frais d'établissement
Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.
Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.
Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.
2. Immobilisations Incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.
Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.
Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.
3. Immobilisations Corporelles
3.1. Bâtiments
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
La plus-value de réévaluation sera amortie comptablement sur 30 ans également.
3.2. Travaux de rénovation
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
3.3. Mobilier et matériel Informatique
Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.
4. Immobilisations Financières
4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation
Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.
Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.
Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci à un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité de la société dans laquelle les parts sont détenues.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et durable.
4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres créances
Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.
Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.
Le Conseil d'administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :
- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.

Ou si une contestation est née quant à la nature e/ou la valeur de la créance.
Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.
Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
5. Créances à moins d'un an
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.
6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles
Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.
7. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à imputer dont il faut tenir compte.
PASSIF
1. Provision pour risques est charges
Le Conseil d'Administration procédera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.
Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.
2. Dettes
Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.
3. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à reporter dont il faut tenir compte.
COMPTES D'ORDRE
Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :
- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;
- de promesses d'achat ou de rachat ;
- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.

S.A. IMBC 2020
Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2026

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2025-2026 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2026.

La S.A. IMBC 2020 a été créée le 9 décembre 2016 dans le cadre de la Programmation F.E.D.E.R. Wallonie-2020.eu.2014-2020. Elle est capitalisée à hauteur de 37.619.733,20 € dont 40 % proviennent de l'Europe et 60 % de la S.A. IMBC, maison-mère du Groupe.

Depuis sa création, 57.957.990 € ont été engagés au travers de 201 interventions réparties comme suit : 15 participations, 2 prêts obligataires convertible, 48 prêts subordonnés, 42 prêts sans garantie réelle, 70 prêts partiellement garantis et 24 avances à terme fixe.

Au terme de la programmation, la S.A. IMBC 2020 a largement dépassé ses objectifs :

	Objectifs	Accordés	% objectifs - accordés	Signés	% objectifs - signés	Libérés	% objectifs - libérés
Mesure	Au 31/12/2023	Au 30-06-2025		Au 30-06-2025		Au 30-06-2025	
2.3.1.	12.355.978,99 €	17.178.091,00 €	139,03%	17.913.159,78 €	144,98%	16.898.388,15 €	136,76%
1.1.2.	25.263.754,23 €	40.696.921,00 €	161,09%	31.918.018,61 €	126,34%	30.837.018,61 €	122,06%
Total	37.619.733,22 €	57.875.012,00 €		49.831.178,39 €		47.735.406,76 €	

Ce tableau, arrêté au 30 juin 2026, montre que la S.A. IMBC 2020 a totalement épuisé les moyens initiaux des deux mesures. Elle a par ailleurs entamé un « recyclage » de ses fonds ; les ayant réinvestis dans de nouveaux programmes d'investissements d'entreprise de sa région.
Cette situation confirme l'utilité de ce dispositif et atteste qu'il répond bien aux attentes et besoins des entreprises qui ont pu en bénéficier.

La période de programmation étant terminée depuis le 31 décembre 2023, la S.A. IMBC 2020 n'a plus vraiment d'activité en dehors de la gestion de son portefeuille.
Ainsi, plus particulièrement au cours de cet exercice, la S.A. IMBC 2020 a accordé 1 seule intervention pour un montant de 82.978 € en vue de financer 1 société.

Tous les dossiers signés ont été libérés.

Au cours de l'exercice,

Des rachats d'actions ou parts ont été enregistrés à concurrence de	74.958,00 €
des remboursements contractuels ont été enregistrés à concurrence de	1.872.091,21 €
un prêts a été converti en prise de participation	82.978,00 €
des réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	210.861,04 €
des reprises de réduction de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	21.383,95 €
des créances et réductions de valeur y relatives ont été annulées à hauteur de	167.697,45 €

COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats.
Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

II. **Immobilisations corporelles** — **0,00 €**

IV. **Immobilisations financières** — **13.052.658,90 €**

Cette rubrique comprend exclusivement les prêts et les prises de participation en cours auprès des entreprises du portefeuille.

VI. **Autres créances** — **865.247,76 €**

Il s'agit essentiellement des avances à terme fixe auprès des entreprises du portefeuille et de produits à recevoir.

VIII. **Placements de trésorerie** — **24.123.674,04 €**

Cette rubrique comprend des placements à terme et les compte épargne.

IX. **Valeurs disponibles** — **1.214.540,23 €**

Avoirs à vue.

X. **Comptes de régularisation** — **191.859,65 €**

Passif

I. **Capital** — **37.619.733,20 €**

IV. **Réserves** — **0,00 €**

V. **Résultat reporté** — **-641.615,44 €**

Résultat reporté au 30/06/2025	-1.025.290,27 €
Résultat de l'exercice 2025-2026	383.674,83 €

IX. **Dettes à un an au plus** — **2.445.112,82 €**

Cette rubrique comprend principalement les dettes commerciales, un emprunt bancaire et une dette à l'égard d'IMBC relative aux frais de gestion du Fonds.

X. **Comptes de régularisation** — **24.750,00 €**

COMPTE DE RESULTATS

Charges

II.	**Services et biens divers**		**445.723,57 €**
	Il s'agit principalement de la facturation de services prestés par des tiers et de frais de gestion de fonds par IMBC.		
III.	**Rémunérations et charges sociales**		**0,00 €**
IV.	**Autres charges d'exploitation**		**2.148,13 €**
V.	**Charges financières**		**108.917,54 €**
VIII.	**Charges exceptionnelles**		**210.861,04 €**
	Réductions de valeurs sur immobilisations financières.	210.861,04 €	
X.	**Impôts**		**0,00 €**

Produits

I.	**Autres produits d'exploitation**		**0,00 €**
IV.	**Produits financiers**		**1.015.951,16 €**
	Produits financiers sur actifs circulants	761.144,01 €	
	Produits sur immobilisations financières	254.807,15 €	
	Autres produits financiers	0,00 €	
VII.	**Produits financiers non récurrents**		**135.373,95 €**
	Reprise de RDV sur immobilisations financières	21.383,95 €	
	Plus-values sur actifs immobilisés	113.319,57 €	
	Autres produits exceptionnels	670,43 €	

RESULTAT **383.674,83 €**

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation bénéficiaire que nous avons comptabilisée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2025-2026 :	383.674,83 €
- Résultat reporté exercices précédents :	-1.025.290,27 €
- Résultat à affecter :	-641.615,44 €
- Dotation à la réserve légale :	0,00 €
- Dotation aux autres réserves :	0,00 €
- Report à nouveau :	-641.615,44 €

REGLES D'EVALUATION

La S.A. IMBC 2020 procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art 3:6, §1, 1° CSA)

La S.A. IMBC.2020 n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.
En raison du type d'activité exercée par la S.A. IMBC.2020 et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent principalement sur l'évolution des sociétés participées.

En ce qui concerne les entreprises du portefeuille, chacune d'entre-elles fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.
Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :

- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'IMBC 2020 ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique, ...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.
Soulignons que, suite aux différentes crises et bouleversements économiques touchant tant le monde des entreprises que le secteur financier, la S.A. IMBC.2020 suit son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de ces éléments, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances.

C'est en appliquant cette politique de prudence que, cette année, la S.A. IMBC 2020 a acté des réductions de valeur pour un montant total de 210.861,04 €. A contrario, signalons que des reprises de réduction de valeur pour un montant total de 21.383,95 € ont été réalisées suite à l'amélioration de la situation de certaines interventions.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

La période de programmation F.E.D.E.R. Wallonie-2020.eu.2014-2020 étant terminée depuis le 31 décembre 2023, les Conseils d'administration de la S.A. IMBC Capital Risque et de la S.A. IMBC 2020 ont lancé en 2025 une opération de fusion entre la S.A. IMBC Capital Risque et la S.A. IMBC 2020 en vue de rationaliser le nombre de filiales du Groupe IMBC.

Cette fusion n'a pas encore pu être réalisée en l'absence de l'accord de Wallonie Entreprendre.

CONTINUITE (Art 3:6, § 1, 6° CSA)

L'exercice 2025-2026 de la S.A. IMBC 2020 se clôture par un bénéfice de 383.674,83 €, soit une perte reportée de 641.615,44 €. Les règles comptables de continuité sont néanmoins maintenues. En effet, la S.A. IMBC 2020 dispose bien des moyens financiers suffisants pour faire face à ses engagements actuels.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

Néant.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. IMBC 2020 n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant.

REMUNERATION ADMINISTRATEURS PUBLICS

Néant.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de décision du Conseil d'administration de la S.A. IMBC 2020 nécessitant l'application de la procédure prévue par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Au cours de l'exercice 2025-2026, la S.A. IMBC 2020 a poursuivi ses réflexions et actions en matière de politique ESG tant pour le Groupe IMBC lui-même que pour les sociétés financées et participées.
Les réflexions et actions menées l'ont été pour notre propre activité ainsi que sur les conséquences prévisibles pour les entreprises du portefeuille.

Le Groupe IMBC mène une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les entreprises visant à soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises directement soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.

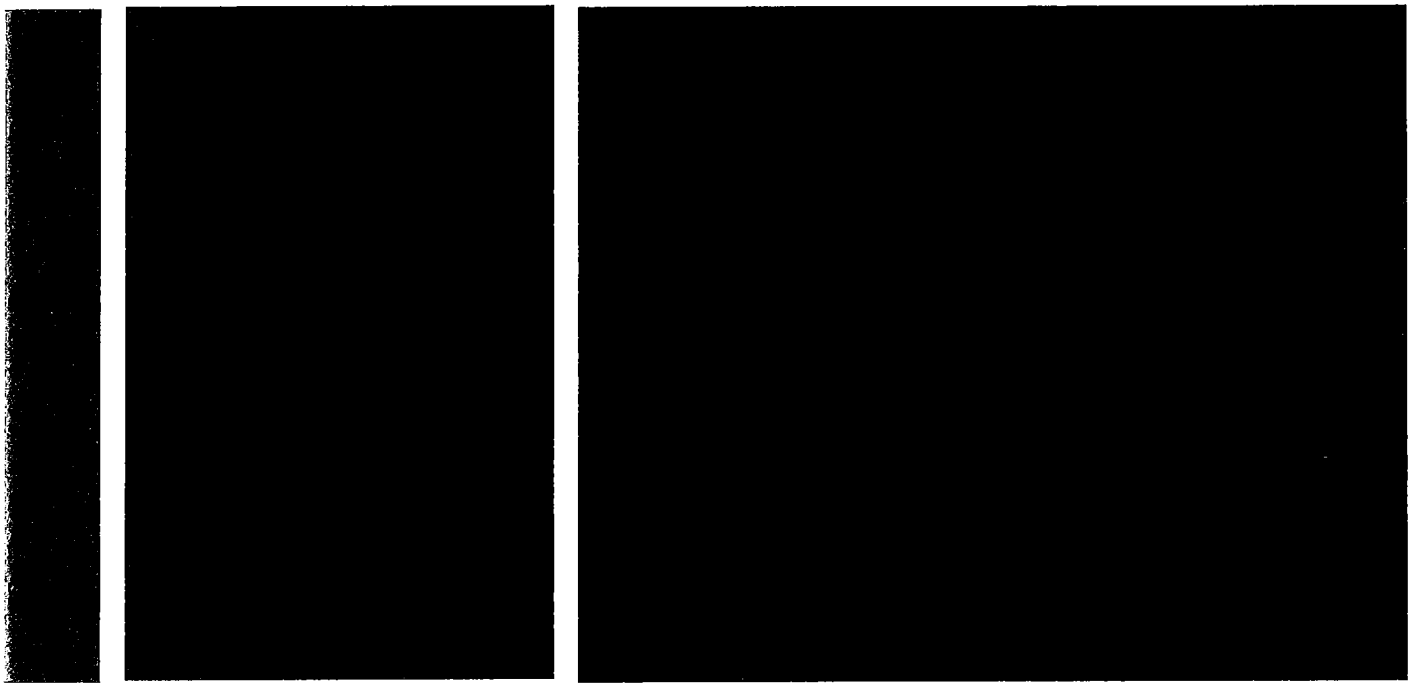
Le Groupe a tenu compte des mesures omnibus prises par la Commission européenne en vue de simplifier la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, du devoir de vigilance en matière de durabilité et de la taxonomie, lesquelles ont été adoptées définitivement par le Parlement européen en décembre 2025.

Une attention particulière est également portée sur la norme volontaire « VSME » et qui a pour objectif de permettre d'intégrer dans la démarche environnementale les entreprises qui échappent aux règles de la CSRD.
Une sensibilisation générale des entreprises du portefeuille du Groupe IMBC est poursuivie sur cet aspect.

La sensibilisation individuelle se poursuit dans le cadre de l'analyse des dossiers de financement, en interrogeant les entreprises sur les différents volets ESG et en synthétisant au sein de la note au Conseil d'administration, la situation de la société à ce sujet.

Au niveau de la démarche au sein du Groupe spécifiquement, plusieurs actions ont été réalisées :

- L'intégration de la norme VSME dont la finalisation est en cours.
- Le processus de certification B-Corp qui est une certification privée pour les entreprises à but lucratif qui visent à relever les défis sociaux et environnementaux tout en poursuivant la rentabilité à long terme. La mission est réalisée par l'entremise de la société BetterBusiness pour une certification par B-Lab.
  Des chartes (code de conduite, politique d'achats...) ont été élaborées dans le cadre de ce processus pour rappeler le fonctionnement de la société sur ces différents aspects.
- La certification B Corp™ a été obtenue au cours du mois d'août 2026.



IMBC 2020 SA

Rapport du commissaire

30 juin 2026

RSM

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

IMBC 2020 SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la IMBC 2020 SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 octobre 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de IMBC 2020 SA durant neuf exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2026, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 39.447.981 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 383.675.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2026, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Lozenberg 18 b1 – B 1932 Zaventem
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Belgium - Toelen Cats Dupont Koevoets group - Offices in Aalst, Antwerp, Liège, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 12 octobre 2026

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Digitally signed by Thierry Lejuste (Authentication)
DN: cn=Thierry Lejuste (Authentication) gn=Thierry Marcel c=BE
Location:
Date: 2026-10-12 23:48+02:00

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ

xxxx-xxxxxxxx	0869752676	2026	EUR	23.0.10	m01-f	xx/xx/xxxx	17		A-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE LEASING DE LA REGION DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon N° : 14 Boîte :

Code postal : 7000 Commune : Mons

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0869.752.676

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 07-07-2023

Ce dépôt concerne :

[X] les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 19-11-2026

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-07-2025 au 30-06-2026

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-07-2024 au 30-06-2025

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :
A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.2, A-cap 6.3, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N°	0869752676	A-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

POLL Benedicte
Avenue du Vignoble 5 0002
7181 Feluy
BELGIQUE
Début de mandat : 2026-05-19 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

DECAMPS Caroline
Rue Fouquet 15
7050 Masnuy-Saint-Jean
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-11-14 — Fin de mandat : 2026-05-19 — Administrateur

HOCQUET Catherine
Route d'Ath 112
7020 Nimy (Mons)
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-11-14 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

de DORLODOT Damien
Square du Lion 9
1410 Waterloo
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-11-20 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

ROOSENS Danny
Rue du Prè Sabot 15
7190 Ecaussinnes
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-11-20 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

FRIART Dominique
Rue Notre Dame Débonnaire 15
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

COUSIN Fabienne
Rue Emile Vandervelde 140
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-11-14 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

GOUDAILLEZ François
Chemin d'Edezil 11
7050 Erbisoeil
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-11-14 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

FINET Geneviève
Rue de la Croix Calliloux 26
7334 Hautrage
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-11-20 — Fin de mandat : 2026-05-19 — Administrateur

MIROIR Géraldine
Rue Beaugrand 28
7190 Ecaussinnes
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-11-14 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

GOBERT Jacques
Rue du bois de Breucq 42
7110 Houdeng-Goegnies
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-11-14 — Fin de mandat : 2025-11-20 — Administrateur

BELLE Jean-Sébastien
Chaussée de Mons 525
7810 Maffle
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-11-14 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

MEZHOUD Medhi
rue des Fonds Gaillards 108
7100 La Louvière
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-11-14 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

DE COL Myriam
Rue Mahy Faux 73
7133 Buvrinnes
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-11-14 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Administrateur

CRAPPE Nathalie
Rue de Frameries 46
7040 Quevy-le-Petit
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Vice-président du Conseil d'Administration

ROLAND Serge
Voie des Curés 5
7050 Jurbise
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2028-11-16 — Président du Conseil d'Administration

S.A. Wallonie Entreprendre
0793630244
Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-06-09 — Fin de mandat : — Observateur

RSM Interaudit SRL (B00091)
0436391122
Rue Antoine de Saint-Exupéry 14
6041 Gosselies
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-16 — Fin de mandat : 2026-11-19 — Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

LEJUSTE Thierry (A01286)

N°	0869752676	A-cap 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	31.868.177	34.698.360
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	31.868.177	34.698.360
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	12.383.644	9.437.205
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	176.384	265.398
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	176.384	265.398
Placements de trésorerie		50/53	8.951.141	6.651.112
Valeurs disponibles		54/58	3.255.390	2.520.465
Comptes de régularisation		490/1	729	230
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	44.251.821	44.135.565

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	30.337.608	30.033.411
Apport		10/11	30.000.000	30.000.000
Capital		10	30.000.000	30.000.000
Capital souscrit		100	30.000.000	30.000.000
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	317.277	157.574
Réserves indisponibles		130/1	317.277	157.574
Réserve légale		130	30.217	15.007
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	287.060	142.567
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	20.331	-124.163
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	13.914.213	14.102.154
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	13.906.223	14.099.009
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	5.000.000	5.000.000
Etablissements de crédit		430/8	5.000.000	5.000.000
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	4.081	4.057
Fournisseurs		440/4	4.081	4.057
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	65.525	8.330
Impôts		450/3	65.525	8.330
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	8.836.617	9.086.622
Comptes de régularisation		492/3	7.990	3.145
TOTAL DU PASSIF		10/49	44.251.821	44.135.565

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	-547.522	-484.615
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		484.615
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	497	87
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-548.019	-484.702
Produits financiers		6.4	75/76B	1.408.718	1.097.907
Produits financiers récurrents			76	1.379.496	1.097.907
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B	29.222	0
Charges financières		6.4	65/66B	475.448	770.783
Charges financières récurrentes			65	475.448	675.500
Charges financières non récurrentes			66B		95.283
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	385.251	-157.578
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	81.052	-1.789
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	304.199	-155.789
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	304.199	-155.789

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	180.036	-124.163
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	304.199	-155.789
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-124.163	31.626
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2	159.705	
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	15.210	
aux autres réserves		6921	144.495	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	20.331	-124.163
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXXX	34.839.351
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	558.512	
Cessions et retraits		8375	3.417.917	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	31.979.946	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXXX	140.991
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485	29.222	
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525	111.769	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	31.868.177	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	29.222	0
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)	29.222	0
Charges non récurrentes	66		95.283
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)		95.283
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

	Exercice
Engagements pris et non encore libérés	21.624
Co débition Straight Loan	14.000.000

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Exercice
4.345

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments

Exercice

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF
1. Frais d'établissement
Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.
Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.
Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.
2. Immobilisations Incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.
Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.
Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.
3. Immobilisations Corporelles
3.1. Bâtiments
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
La plus-value de réévaluation sera amortis comptablement sur 30 ans également.
3.2. Travaux de rénovation
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
3.3. Mobilier et matériel Informatique
Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.
4. Immobilisations Financières
4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation
Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.
Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.
Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci à un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité de la société dans laquelle les parts sont détenues.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et durable.
4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres créances
Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.
Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.
Le Conseil d'administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :
- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.

Ou si une contestation est née quant à la nature e/ou la valeur de la créance.
Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.
Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
5. Créances à moins d'un an
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.
6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles
Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.
7. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à imputer dont il faut tenir compte.
PASSIF
1. Provision pour risques est charges
Le Conseil d'Administration procédera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.
Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.
2. Dettes
Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.
3. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à reporter dont il faut tenir compte.
COMPTES D'ORDRE
Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :
- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;
- de promesses d'achat ou de rachat ;
- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
S.A. Invest Mons Borinage Centre 0436833758 rue des fils Aymon 14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	29.010		96,7
S.C.R.L.I.D.E.A. 0201105843 Rue de Nimy 7000 Mons BELGIQUE	Actions	990		3,3

S.A. IMBC IMMO LEASE
Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2026

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2025-2026 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2026.

La S.A. IMBC Immo Lease a été créée le 21 octobre 2004 à l'initiative de l'IMBC et l'IDEA.

Suite à la dernière augmentation de capital intervenue le 28 juin 2023, son capital s'élève à 30.000.000 € dont 3,30 % détenu par l'IDEA et 96,70 % détenu par la S.A. IMBC, maison-mère du Groupe.

Outre son capital et plus généralement ses fonds propres, la S.A. IMBC Immo Lease dispose de ressources provenant de financements bancaires et interco contractés en vue de soutenir le niveau d'activité de ces dernières années impliquant des moyens conséquents.

Depuis sa création, la S.A. IMBC Immo Lease a accordé 93 interventions (4 prises de participations, 20 prêts subordonnés, 22 prêts sans garantie, 45 prêts garantis et 2 avances à terme fixe) en vue de financer 62 sociétés pour un montant total de 54.867.546 €.

Compte tenu des éléments évoqués dans le point ACTIVITE, la S.A. IMBC Immo Lease n'a pas accordé de nouvelle intervention au cours de cet exercice.

Parmi les dossiers signés, 21.624 € restent à libérer.

En termes d'évolution des affaires, la concrétisation d'un certain nombre de dossiers nous a conduit à libérer les interventions suivantes :

1 prêt subordonné dans 1 société pour un montant de	170.002,00 €
2 prêts garantis dans 2 sociétés pour un montant de	388.510,12 €

Au cours de l'exercice,

des remboursements contractuels ont été enregistrés à concurrence de	3.417.917,24 €
des remboursements contractuels d'avance à terme fixe ont été enregistrés à hauteur de	0,00 €
des réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	0,00 €
des reprises de réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	29.221,92 €
des avances à terme fixe ont été converties en prêts moyen terme pour un montant de	0,00 €

COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats.
Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

IV. Immobilisations financières — **31.868.176,78 €**

Cette rubrique comprend les prêts et les prises de participation en cours dans les entreprises du portefeuille.

VII. Créances à un an au plus — **176.384,02 €**

Ce compte comprend les produits à recevoir et les impôts et précompte à récupérer.

VIII. Placements de trésorerie — **8.951.140,96 €**

Cette rubrique comprend des placements à terme et comptes épargne.

IX. Valeurs disponibles — **3.255.390,79 €**

Avoirs à vue.

X. Comptes de régularisation — **729,13 €**

Passif

I. Capital — **30.000.000,00 €**

Le capital est représenté par 30.000 actions	30.000.000,00 €

IV. Réserves — **317.277,55 €**

A. Réserve légale	30.216,91 €
Situation au 30/06/2025	15.006,97 €
Dotation de l'exercice 2025-2026	15.209,94 €
B. Réserve indisponible	287.060,64 €
Situation au 30/06/2025	142.566,18 €
Dotation de l'exercice 2025-2026	144.494,46 €

V. Bénéfice reporté — **20.330,94 €**

Résultat reporté au 30/06/2025	-124.163,51 €
Résultat de l'exercice 2025-2026	144.494,45 €

IX. Dettes à un an au plus — **13.906.223,28 €**

Cette rubrique comprend d'une part, principalement les dettes bancaires, les dettes fiscales, les dettes interco dans le cadre du cash-pooling ainsi qu'une dette à l'égard d'IMBC relative aux frais de gestion de Fonds et à la refacturation d'une partie de la charge des dettes financières et d'autre part, de manière plus anecdotique, des dettes commerciales.

X. Compte de régularisation — **7.989,91**

COMPTE DE RESULTATS

Charges

II. **Services et biens divers** **547.521,98 €**

Il s'agit principalement de la facturation de services prestés par des tiers, de frais de gestion de Fonds ainsi que la refacturation d'une partie de la charge des dettes financières par la S.A. Invest Mons-Borinage-Centre.

IV. **Autres charges d'exploitation** **496,92 €**

Ce poste reprend les frais de publications légales.

V. **Charges financières** **475.448,39 €**

Cette rubrique comprend d'une part, principalement les intérêts sur les dettes bancaires et sur les dettes interco dans le cadre du cash-pooling et d'autre part, des taxes et frais sur compte titres et des frais de banque.

VII. **Charges exceptionnelles** **0,00 €**

Il s'agit de réductions de valeur prises sur les immobilisations financières

X. **Impôts sur le résultat** **81.052,57 €**

Produits

I. **Autres produits d'exploitation** **0,00 €**

IV. **Produits financiers** **1.379.496,79 €**

Produits des actifs circulants	224.427,52 €
Produits des immobilisations financières	1.155.069,27 €
Autres Produits financiers	0,00 €

VII. **Produits financiers non récurrents** **29.221,92 €**

Reprise de RDV sur immobilisations financières	29.221,92 €
Autres produits exceptionnels	0,00 €

IX. **Régularisation d'impôt** **0,00 €**

RESULTAT **304.198,85 €**

ACTIVITE

La S.A. IMBC Immo Lease a pour vocation de financer des projets immobiliers au sens large, des projets de plus grande envergure à fort potentiel de croissance, des projets « structurants » pour sa région notamment sous la forme de PPP ainsi que des projets s'inscrivant dans la transition écologique par le biais de tout type de financements.

En termes d'activité, relevons au cours des exercices précédents une augmentation du niveau d'investissement annuel de la S.A. IMBC Immo Lease.
Afin de répondre à la demande croissante des entreprises, la S.A. IMBC Immo Lease avait sollicité ses actionnaires à hauteur de 10.000.000 € complémentaires permettant de porter son capital à 30.000.000 € au cours de l'exercice 2022-2023.

Par ailleurs, afin d'assurer ses engagements, elle a également fait appel à du crédit bancaire et à des avances interco.
Compte tenu de ses moyens disponibles toutefois, la S.A. IMBC Immo Lease a légèrement ralenti le rythme dès le début 2025. Au cours de l'exercice clôturé au 30 juin 2026, les ressources financières demeurant largement mobilisées dans les interventions réalisées au cours des exercices antérieurs, la S.A. IMBC Immo Lease a poursuivi sa politique prudente menée lors de l'exercice précédent avec un rythme d'investissement volontairement modéré. Le prochain exercice devrait toutefois marquer une nouvelle dynamique, le remboursement progressif des prêts en cours et le recours à du crédit bancaire permettant de restaurer des capacités d'investissement et d'envisager un niveau d'activité plus soutenu.

Rappelons également que depuis cinq ans - en ligne avec les préoccupations environnementales actuelles et sa politique ESG - le champ d'action de la S.A. IMBC Immo Lease s'est élargi aux dossiers d'installation d'éoliennes et/ou de panneaux photovoltaïques portés par des P.M.E. pour leur usage propre et, également, à la réalisation de champs de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes.

Plus récemment, des dossiers à impact sociétal fort ou encore liés à la préservation des sols, l'agro-bio régénératif et à la biodiversité ont également été soutenus.

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation du résultat que nous avons comptabilisée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2025-2026 :	304.198,85 €
- Résultat de l'exercice précédent :	-124.163,51 €
- Résultat à affecter :	180.035,34 €
- Dotation à la réserve légale :	15.209,94 €
- Dotation aux autres réserves :	144.494,46 €
- Résultat reporté :	20.330,94 €

REGLES D'EVALUATION

La S.A. IMBC Immo Lease procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La S.A. IMBC Immo Lease n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.
En raison du type d'activité exercée par la S.A. IMBC Immo Lease et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent principalement sur l'évolution des sociétés participées.

En ce qui concerne les entreprises du portefeuille, chacune d'entre-elles fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.
Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :
- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'IMBC Immo Lease ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique, guerres, ...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.
Soulignons que, suite aux différentes crises et bouleversements économiques touchant tant le monde des entreprises que le secteur financier, la S.A. IMBC Immo Lease suit son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de ces éléments, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances.

C'est en appliquant cette politique de prudence que, cette année, la S.A. IMBC Immo Lease n'a acté aucune réduction de valeur A contrario, signalons que des reprises de réduction de valeur pour un montant total de 29.221,92 € ont été réalisées suite à l'amélioration de la situation de certaines interventions.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

Néant.

CONTINUITE (Art 3:6, § 1, 6° CSA)

L'exercice 2025-2026 de la S.A. IMBC Immo Lease se clôture par un bénéfice de 304.198,85 soit un résultat reporté de 20.330,94 €.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

Néant

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. IMBC Immo Lease n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant

REMUNERATION ADMINISTRATEURS PUBLICS

Sans objet.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de décision du Conseil d'administration nécessitant l'application de la procédure prévue par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Au cours de l'exercice 2025-2026, la S.A. IMBC Immo Lease a poursuivi ses réflexions et actions en matière de politique ESG tant pour le Groupe IMBC lui-même que pour les sociétés financées et participées.
Les réflexions et actions menées l'ont été pour notre propre activité ainsi que sur les conséquences prévisibles pour les entreprises du portefeuille.

Le Groupe IMBC mène une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les entreprises visant à soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises directement soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.

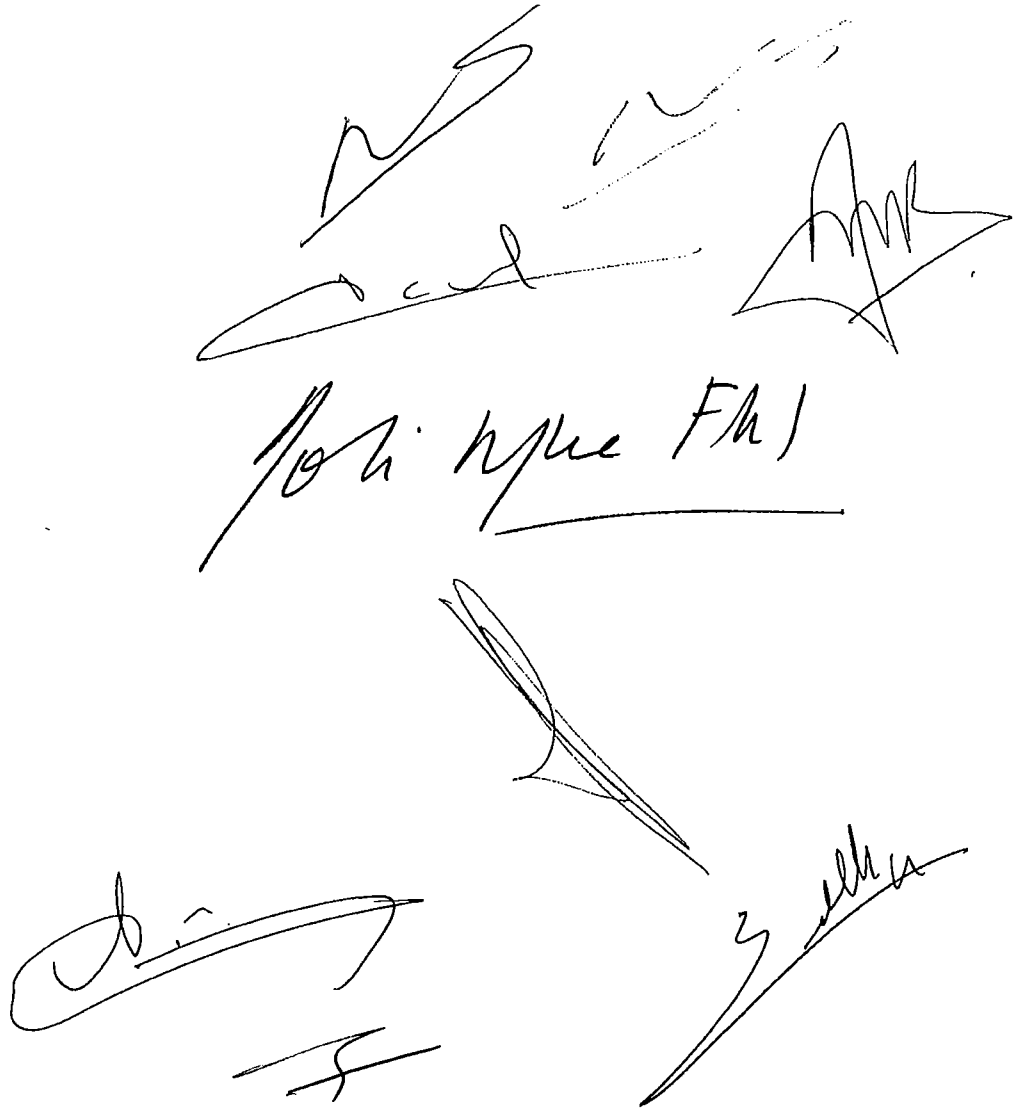
Le Groupe a tenu compte des mesures omnibus prises par la Commission européenne en vue de simplifier la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, du devoir de vigilance en matière de durabilité et de la taxonomie, lesquelles ont été adoptées définitivement par le Parlement européen en décembre 2025.

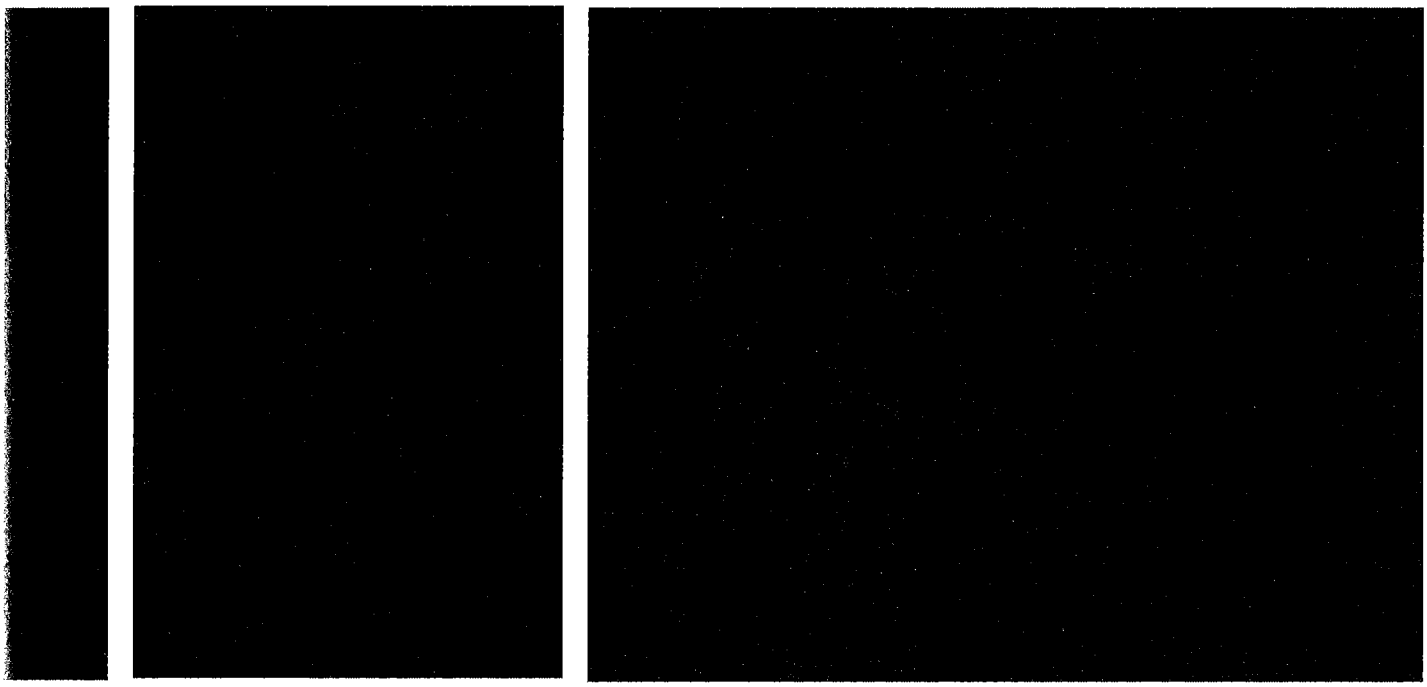
Une attention particulière est également portée sur la norme volontaire « VSME » et qui a pour objectif de permettre d'intégrer dans la démarche environnementale les entreprises qui échappent aux règles de la CSRD.
Une sensibilisation générale des entreprises du portefeuille du Groupe IMBC est poursuivie sur cet aspect.

La sensibilisation individuelle se poursuit dans le cadre de l'analyse des dossiers de financement, en interrogeant les entreprises sur les différents volets ESG et en synthétisant au sein de la note au Conseil d'administration, la situation de la société à ce sujet.

Au niveau de la démarche au sein du Groupe spécifiquement, plusieurs actions ont été réalisées :

- L'intégration de la norme VSME dont la finalisation est en cours.
- Le processus de certification B-Corp qui est une certification privée pour les entreprises à but lucratif qui visent à relever les défis sociaux et environnementaux tout en poursuivant la rentabilité à long terme. La mission est réalisée par l'entremise de la société BetterBusiness pour une certification par B-Lab.
  Des chartes (code de conduite, politique d'achats...) ont été élaborées dans le cadre de ce processus pour rappeler le fonctionnement de la société sur ces différents aspects.
- La certification B Corp™ a été obtenue au cours du mois d'août 2026.





SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE LEASING DE LA RÉGION DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE SA

Rapport du commissaire

30 juin 2026

RSM

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE LEASING DE LA RÉGION DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société de Développement et de Leasing de la Région de Mons, du Borinage et du Centre SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 novembre 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Société de Développement et de Leasing de la Région de Mons, du Borinage et du Centre SA durant quinze exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2026, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 44.251.821 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 304.199.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2026, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Lozenberg 18 b1 – B 1932 Zaventem
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of **RSM Belgium - Toelen Cats Dupont Koevoets group** - Offices in Aalst, Antwerp, Liège, Charleroi, Mons and Zaventem

RSM

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 16 octobre 2026

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Digitally signed by Thierry Lejuste (Authentication)
DN: cn=Thierry Lejuste (Authentication) gn=Thierry Marcel c=BE
Location:
Date: 2026-10-16 18:18+02:00

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ

xxxx-xxxxxxxx	0870661013	2026	EUR	23.0.10	m01-f	xx/xx/xxxx	21		A-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **IMBC SPINNOVA**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon N° : 14 Boîte :
Code postal : 7000 Commune : Mons
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0870.661.013

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 14-11-2025

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 19-11-2026

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-07-2025 au 30-06-2026

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-07-2024 au 30-06-2025

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.2, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

N°	0870661013	A-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

AUTEM Benoit
Rue Falraux 21
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-02-20 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

de DORLODOT Damien
Square du Lion 9
1470 Genappe
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

ROOSENS Dany
Rue du Pré Sabot 15
7190 Ecaussinnes
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

BRION Fabrice
Chemin des Grands Prés 71
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

BELLE Jean-Sébastien
Chaussée de Mons 525
7810 Maffle
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

BAUWERAERTS Johnathan
Domaine de la Brisée (0.) 173
7034 Obourg
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

ANDRE Justine
Sentier Cavenaile 14
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

CRAPPE Nathalie
Rue de Frameries 46
7040 Quevy-le Petit
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Vice-président du Conseil d'Administration

DUBOIS Philippe
Rue Grande 1
4260 CIPLET
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

METTENS Philippe
Motte 33
7880 Flobecq
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 | Fin de mandat : 2029-11-15 | Administrateur

WATTIEZ Ruddy
Rue Odon Rosier 5
7332 Strault
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 | Fin de mandat : 2029-11-15 | Administrateur

DEMOULIN Serge
Rue des alliés 3
7870 Lens
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 | Fin de mandat : 2029-11-15 | Administrateur

ROLAND Serge
Voie des Curés 5
7050 Jurbise
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 | Fin de mandat : 2029-11-15 | Président du Conseil d'Administration

S.A. SPARAXIS
0452116307
Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-12-20 | Fin de mandat : 2029-11-15 | Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Colson Léopold

Defaute Marc

S.A. Wallonie Entreprendre
0793630244
Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-06-09 | Fin de mandat : | Observateur

RSM Interaudit SRL (B00091)
0436391122
Rue Antoine de Saint-Exupéry 14
6041 Gosselies
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-21 | Fin de mandat : 2026-11-19 | Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

LEJUSTE Thierry (A01286)

N°	0870661013	A-cap 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	25.678.071	26.043.257
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	25.678.071	26.043.257
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	29.792.663	26.102.834
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.331.519	2.414.166
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	2.331.519	2.414.166
Placements de trésorerie		50/53	24.600.157	16.600.321
Valeurs disponibles		54/58	2.794.391	7.088.347
Comptes de régularisation		490/1	66.596	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	55.470.734	52.146.091

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	5.551.923	1.984.547
Apport		10/11	8.850.000	3.850.000
Capital		10	8.850.000	3.850.000
Capital souscrit		100	8.850.000	3.850.000
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	130.085	130.085
Réserves indisponibles		130/1	130.085	130.085
Réserve légale		130	12.389	12.389
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	117.696	117.696
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-3.428.162	-2.015.538
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**49.918.811**	**50.181.544**
Dettes à plus d'un an	6.3	17	**49.267.957**	**49.267.957**
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	49.267.957	49.267.957
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**623.050**	**901.137**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	6.140	6.138
Fournisseurs		440/4	6.140	6.138
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	616.910	894.999
Comptes de régularisation		492/3	**27.804**	**12.450**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**55.470.734**	**52.146.091**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	-628.559	-559.069
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61	636.659	575.069
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	656	422
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-629.215	-559.491
Produits financiers		6.4	75/76B	1.254.941	2.626.527
Produits financiers récurrents			75	762.548	857.435
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B	492.393	1.769.092
Charges financières		6.4	65/66B	2.038.350	2.222.967
Charges financières récurrentes			65	427.950	388.376
Charges financières non récurrentes			66B	1.610.400	1.834.591
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-1.412.624	-155.931
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-1.412.624	-155.931
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-1.412.624	-155.931

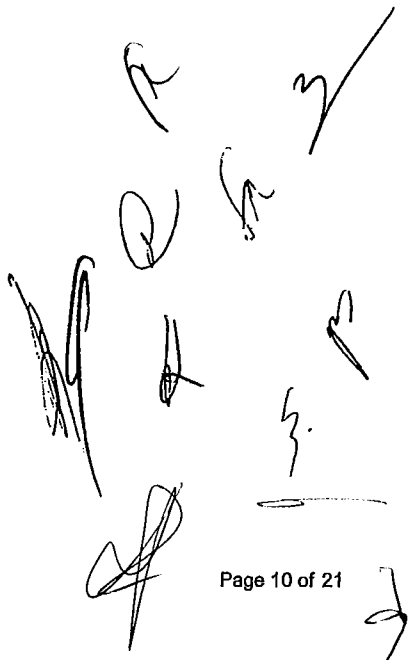
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-3.428.162	-2.015.538
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-1.412.624	-155.931
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-2.015.538	-1.859.607
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-3.428.162	-2.015.538
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXXX	31.777.675
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	1.708.152	
Cessions et retraits		8375	2.123.387	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	31.362.440	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXXX	4.821.918
Mutations de l'exercice				
Actées		8475	1.610.400	
Reprises		8485	922	
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505	1.284.527	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525	5.146.869	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXXX	912.500
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545	-375.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555	537.500	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	25.678.071	



ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	49.267,957
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	8921	
Dettes financières	891	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	901	
Autres emprunts	8981	
Dettes commerciales	8991	
Fournisseurs	9001	
Effets à payer	9011	
Acomptes sur commandes	9021	
Dettes salariales et sociales	9051	
Autres dettes	9061	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	8922	
Dettes financières	892	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	902	
Autres emprunts	8982	
Dettes commerciales	8992	
Fournisseurs	9002	
Effets à payer	9012	
Acomptes sur commandes	9022	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9032	
Impôts	9042	
Rémunérations et charges sociales	9052	
Autres dettes		
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	492.393	1.769.092
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)	492.393	1.769.092
Charges non récurrentes	66	1.610.400	1.834.591
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)	1.610.400	1.834.591
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	Exercice
Engagements pris et non encore libérés	1.099.793

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

Codes	Exercice
9220	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Exercice

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Emoluments	6.253

	Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF
1. Frais d'établissement
Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.
Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.
Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.
2. Immobilisations Incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.
Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.
Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.
3. Immobilisations Corporelles
3.1. Bâtiments
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
La plus-value de réévaluation sera amortie comptablement sur 30 ans également.
3.2. Travaux de rénovation
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
3.3. Mobilier et matériel Informatique
Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.
4. Immobilisations Financières
4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation
Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.
Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.
Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci à un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité de la société dans laquelle les parts sont détenues.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et durable.
4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres
créances
Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.
Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.
Le Conseil d'administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :
- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.
Ou si une contestation est née quant à la nature e/ou la valeur de la créance.
Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.
Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
5. Créances à moins d'un an
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.
6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles
Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.
7. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à imputer dont il faut tenir compte.
PASSIF
1. Provision pour risques est charges
Le Conseil d'Administration procédera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.
Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.
2. Dettes
Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.
3. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à reporter dont il faut tenir compte.
COMPTES D'ORDRE
Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :
- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;
- de promesses d'achat ou de rachat ;
- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
DIGITAL ATTRAXION S.A. 0658992957 Rue des Quatre Fils Aymon 12-14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	28.333	31,61		2025-06-30	EUR	3.239.994	-1.545.142
IONICS S.A. 0544931548 Rue des Alouettes 1 4042 Liers BELGIQUE	Actions	2.167	16,04		2025-12-31	EUR	1.749.585	-1.445.734
S.A. EURO-MULTITEL 0564943143 Rue Pierre et Marie Curie 2 7000 Mons BELGIQUE	Actions	2.439	26,71		2025-12-31	EUR	1.199.286	274.264
S.A. GATE2 0840161837 Blvd Initialis 13 7000 Mons BELGIQUE	Actions	750	37,5		2024-12-31	EUR	24.246	-34.906
S.A. IPRATECH 0893778586 Rue de l'Epargne 56 7000 Mons BELGIQUE	Actions	640	14,92		2024-12-31	EUR	1.455.788	130.608
S.A. SWARMS ENTERTAINMENT 0744531418 Société anonyme Avenue Gulbal et Devillez 1 7000 Mons BELGIQUE	Actions	150.000	25,26		2025-12-31	EUR	629.125	-20.378
SA RubberGreen Industrie 0812243356 Route de Bavay 44 BELGIQUE	Actions	78.008	17,15		2024-12-31	EUR	2.543.616	-2.025.635

SA UMONS VENTURE 0862398492 Place du Parc 22 7000 Mons BELGIQUE	Actions	1.000	10		2025-12-31	EUR	306.619	4.913
SRL ANTOPOLIS 0745722934 Boulevard Initialis 8 7000 Mons BELGIQUE	Actions	2.233	10		2024-12-31	EUR	1.754.932	58.016
SRL DECISIOS 0776979403 Boulevard Initialis 10 7000 Mons BELGIQUE	Actions	2.895	12,2		2025-12-31	EUR	17.429	-127.005

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:
A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
S.A. Wallonie Entreprendre 0793630244 Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE	Actions	2		0,03
SA IMBC Capital Risque 0809432039 rue des fils Aymon 14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	6.990		98,73
SA UMONS VENTURE 0862398492 Place du Parc 22 7000 Mons BELGIQUE	Actions	88		1,23

S.A. IMBC SPINNOVA
Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2026

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2025-2026 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2026.

La S.A. IMBC Spinnova est un fonds spécifique de financement de spin-offs, spin-out et sociétés de haute technologie créée le 15 décembre 2004.

Suite à l'augmentation de capital de 5.000.000 € réalisée le 3 novembre 2025, son capital s'élève à 8.850.000 € et se répartit comme suit :

- la S.A. IMBC Capital Risque : 98,73 % ;
- l'actuelle UMons (au travers de sa société de valorisation de la propriété intellectuelle universitaire, la S.A. UMons Venture) : 1,24 % du capital ;
- la S.A. WE : 0,03 %.

Au-delà de son capital, et grâce au renforcement progressif de ses moyens, la S.A. IMBC Spinnova dispose de quelques 50 millions € pour mener à bien sa mission.

Depuis sa création, la S.A. IMBC Spinnova a accordé 190 interventions essentiellement en haut de bilan (83 prises de participations, 20 prêts obligataires convertibles, 55 prêts subordonnés, 9 prêts sans garantie, 20 prêts garantis et 3 avances à terme fixe) pour un montant total de 64.510.419 €.

Plus particulièrement au cours de cet exercice, la S.A. IMBC Spinnova a accordé 7 interventions pour un montant de 1.324.902 € en vue de financer 5 sociétés.

Parmi les dossiers signés, un montant total de 1.099.793 € reste à libérer.

En termes d'évolution des affaires, l'étude approfondie d'un certain nombre de dossiers nous a conduit à libérer les interventions suivantes :

- 3 prises de participation dans 3 sociétés pour un montant de	1.664.783,20 €
- 1 prêt garanti dans 1 société pour un montant de	418.368,71 €

Au cours de l'exercice, nous avons enregistré les opérations suivantes :

- des rachats d'actions ou parts ont été réalisés à concurrence de	199.760,00 €
- des remboursements ont été enregistrés à concurrence de	639.100,11 €
- des remboursements d'avances à terme fixe ont été enregistrés à concurrence de	0,00 €
- une conversion de prêt en capital a été réalisée à concurrence de	0,00 €
- des réductions de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	1.610.400,12 €
- des reprises de réduction de valeur sur créances ont été actées pour un montant de	922,92 €
- des créances et réductions de valeur y relatives ont été annulées à hauteur de	650.382,04 €

COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats.
Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

IV. Immobilisations financières — **25.678.071,34 €**

Cette rubrique comprend exclusivement les prises de participation et les prêts en cours auprès des entreprises du portefeuille.

VI. Créances à un an au plus — **2.331.519,22 €**

Cette rubrique reprend essentiellement une créance interco, de l'impôts et PM à récupérer et des produits à recevoir sur créances et placements.

VIII. Placements de trésorerie — **24.600.157,38 €**

IX. Valeurs disponibles — **2.794.390,40 €**

Avoirs à vue.

X. Comptes de régularisation — **66.596,30 €**

Passif

I. Capital souscrit — **8.850.000,00 €**

Le capital est représenté par 3.080 actions.

IV. Réserves — **130.084,72 €**

A. Réserve légale	12.389,03 €
Situation au 30/06/2025	12.389,03 €
Dotation de l'exercice 2025-2026	0,00 €
B. Réserve indisponible	117.695,69 €
Situation au 30/06/2025	117.695,69 €
Dotation de l'exercice 2025-2026	0,00 €

V. Résultat reporté — **- 3.428.161,72 €**

Résultat reporté au 30/06/2025	- 2.015.537,88 €
Résultat de l'exercice 2025-2026	- 1.412.623,84 €

VIII. Dettes à plus d'un an — **49.267.957,56 €**

Ce poste représente le montant de la dette vis-à-vis de la S.A. Wallonie Entreprendre et de la Région wallonne.

IX. Dettes à un an au plus — **623.049,85 €**

Cette rubrique comprend principalement des dettes commerciales, les intérêts WE ainsi qu'une dette à l'égard d'IMBC relative aux frais de gestion du Fonds.

X. Comptes de régularisation — **27.804,23 €**

COMPTE DE RESULTATS

Charges

II. Services et biens divers **636.659,48 €**

Il s'agit principalement de la facturation de services prestés par des tiers et de frais de gestion du fonds par la S.A. IMBC.

IV. Autres charges d'exploitation **655,80 €**

V. Charges financières **427.949,73 €**

Il s'agit principalement d'intérêts afférents aux dettes.

VIII. Charges exceptionnelles **1.610.400,12 €**

Il s'agit principalement des réductions de valeur sur participations et sur créances.

X. Impôts sur le résultat **0,00 €**

Produits

I. Autres produits d'exploitation **8.100,00 €**

Cette rubrique comprend des refacturations diverses.

IV. Produits financiers **762.548,54 €**

- Produits sur immobilisations financières 151.681,69 €
- Produits des actifs circulants 531.741,47 €
- Intérêts INTERCO 70.000,00 €
- Autres produits financiers 9.125,38 €

VII. Produits financiers non récurrents **492.392,75 €**

- Reprises de réductions de valeur 922,92 €
- Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés 491.469,83 €

RESULTAT -1.412.623,84 €

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation du résultat que nous avons comptabilisée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2025-2026	- 1.412.623,84 €
- Résultat de l'exercice précédent	-2.015.537,88 €
- Résultat	-3.428.161,72 €
- Dotation à la réserve légale	0,00 €
- Dotation aux autres réserves	0,00 €
- Report à nouveau	-3.428.161,72 €

ACTIVITE

Depuis plus de 20 ans, la S.A. IMBC Spinnova soutient les spin-offs, spin-outs et sociétés innovantes.
Les sociétés participées sont actives dans des secteurs de haute technologie extrêmement variés et d'origines universitaires diverses en lien avec l'écosystème régional.

En outre, pour étendre et partager son réseau d'affaires, de compétences tout en renforçant le « deal flow », la S.A. IMBC Spinnova s'implique aux côtés d'actionnaires industriels, universitaires ou financiers au sein de plusieurs fonds d'investissement spécialisés. Ainsi :

- Dès février 2015, elle a participé à la constitution de la S.A. Innovation Fund dont l'objectif est d'investir sous forme de capital à risque dans des sociétés non cotées actives dans le secteur de la chimie. En 2017, IMBC Spinnova a également pris part à la première augmentation de capital du fonds portant son intervention à près de 2.000.000 €.
- Dès juillet 2016, en collaboration avec les 2 autres Invests hennuyers et avec le soutien d'importants partenaires spécialistes du numérique et de l'animation économique, IMBC Spinnova a participé à la constitution de la S.A. DIGITAL ATTRAXION destinée au financement des projets numériques, dits de « nouvelle économie » à un stade précoce. En près de 7 ans d'activité, l'équipe de gestion de la S.A. DIGITAL ATTRAXION a, après analyse, sélectionné quelques 300 projets de Start-Up dont plus de 200 ont fait l'objet d'un accord de financement pour un montant total de près de 20.000.000 € incluant les budgets d'investissements ainsi que les frais de coaching spécialisé. Rappelons que parmi ces dossiers, une cinquantaine concerne la zone IMBC ce qui représente un montant investi de quelques 5.000.000 €. Arrivé au terme de sa phase d'investissement, le fonds est, à présent, en phase de valorisation de ses participations.
- En septembre 2020, la S.A. IMBC Spinnova a également contribué à la constitution du fonds d'investissement inter-universitaire « early stage et multisectoriel » VIVES IUF. Pour rappel, il s'agit du troisième fonds à durée de vie limitée créé à l'initiative de l'UCLouvain dont l'objectif est d'investir dans les phases d'amorçage (jusqu'aux séries B) de projets spin-off/start-up dans les domaines technologiques couverts par l'université et un réseau d'universités partenaires. La S.A. IMBC Spinnova a ensuite renforcé son implication en participant à la dernière levée de fonds VIVES IUF survenue en fin d'année 2023, portant son intervention totale à 2.500.000 €. Rappelons, qu'une fois encore, ce tour de table a impliqué des acteurs financiers majeurs dont le Fonds Européen d'Investissement qui, à titre indicatif, est intervenu à hauteur de 30 millions €.
- En décembre 2021, la S.A. IMBC Spinnova a participé à la création du fonds de relance AMERIGO aux côtés, notamment, des invests régionaux, de la SFPI et de Wallonie Entreprendre. Notre engagement s'élève à quelques 3.000.000 €.
- En avril 2022, janvier 2023, mars 2024 et décembre 2025, la S.A. IMBC Spinnova a participé aux quatre augmentations de capital du fonds Newtree Impact avec plusieurs investisseurs privés, des Family-offices et la S.A. NOSHAQ pour un montant total de 3.120.152,02 €.
  Newtree Impact est une holding d'investissement listée sur Euronext Access qui a pour vocation de rendre l'investissement à impact accessible à tous et ainsi, de soutenir des entreprises disruptives du secteur agro-alimentaire. Au cours de cet exercice, la S.A. IMBC Spinnova a, une fois encore, marqué son soutien au fonds en prévision d'une prochaine augmentation de capital.
- Cette année encore, la S.A. IMBC Spinnova a poursuivi l'analyse, entamée l'année précédente, des projets de 2 fonds spécialisés et de leurs écosystèmes (industriels et universitaires, belges et étrangers) en vue d'apprécier l'intérêt d'une future collaboration.
- Enfin, signalons qu'en octobre 2024, le Groupe IMBC est devenu membre de l'ASBL Forum For Cleantech. C'est tout particulièrement la filiale IMBC Spinnova qui est impliquée dans ce projet d'ancrage local visant, au travers d'une communauté d'entreprises et d'institutions qui constituent les cinq stakeholders du modèle REAP (Regional Entrepreneurship Acceleration Program) du MIT, à un environnement propice à la transformation de projets innovants en entreprises « Cleantech » tournées vers l'innovation, respectueuses de l'environnement et de l'humain.

Une fois de plus cette année, la majorité des interventions de la S.A. IMBC Spinnova concerne des projets de spin-off et start-up soutenues par les UMons Innovation Centers.

L'ampleur des moyens disponibles ainsi que leur degré d'utilisation sont, pour la S.A. IMBC Spinnova, des éléments essentiels de gestion et de stratégie d'investissement au sein de ces dossiers à haut risque ; a fortiori dans un contexte financier et économique particulièrement difficile. En effet, ses moyens doivent permettre à la S.A. IMBC Spinnova, d'une part, d'offrir des solutions de financement à risque aux futures spin-off et spin-out et, d'autre part, de soutenir les entreprises déjà en portefeuille à l'occasion de « bridges » et « tours de table » ultérieurs. C'est pourquoi, afin de renforcer les fonds propres du fonds d'investissement,

la S.A. IMBC Capital Risque et l'Université de Mons (2 des 3 actionnaires de la S.A. IMBC Spinnova) ont procédé, le 3 novembre 2025 à une augmentation de capital de 5.000.000 € portant ainsi le capital à 8.850.000 €.

REGLES D'EVALUATION

Pour rappel, conformément aux dispositions en la matière, la S.A. IMBC Spinnova procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art 3:6, §1, 1° CSA)

La S.A. IMBC Spinnova n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.

En raison du type d'activité exercée par la S.A. IMBC Spinnova et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent d'une part, sur l'évolution des sociétés participées et, d'autre part, sur la fluctuation des taux d'intérêts.

Tout d'abord, en ce qui concerne les entreprises du portefeuille, chacune d'entre-elles fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.
Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :
- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'IMBC Spinnova ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.
Soulignons que, suite aux différentes crises et bouleversements économiques touchant tant le monde des entreprises que le secteur financier, la S.A. IMBC Spinnova suit son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de ces éléments, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances. C'est en appliquant cette politique de prudence que, cette année, la S.A. IMBC Spinnova a acté des réductions de valeur pour un montant total de 1.610.400,12 €.

Par ailleurs, en tant que société de financement d'entreprises principalement à taux fixe, la fluctuation des taux d'intérêts représente un potentiel risque pour notre activité.
Nos sources de financement en partie à taux variables amènent, en effet, à une asymétrie et nous expose donc potentiellement au risque de fluctuation des taux d'intérêt qui peut affecter notre coût de financement et peser sur la marge. Alors qu'une hausse des taux peut alourdir notre coût de financement, à l'inverse, une baisse prolongée peut peser sur le rendement de nos interventions et modifier les équilibres.
Signalons à ce titre, que la hausse significative de la charge d'intérêts sur les prêts de la Région wallonne/Wallonie entreprendre, telle que celle observée au cours de ces deux dernières années, sans possibilité d'ajustement immédiat sur le portefeuille de prêts, impacte fortement la rentabilité de la S.A IMBC Spinnova. Ainsi, les intérêts versés à Wallonie Entreprendre ont été multipliés par 7 de 2023 à 2026.
La maîtrise de ce risque est donc un enjeu important pour préserver l'équilibre et la solidité de notre activité ; elle est assurée par plusieurs éléments tels que la gestion active de la structure de financement (diversification des sources), la mesure de l'impact des évolutions majeures de taux sur notre coût de financements ou sur le rendement du portefeuille, des couvertures de taux, la diversification des types de financements octroyés, notamment au travers de prises de participation et de l'octroi de financements à court terme, la perception d'éventuels produits exceptionnels, etc. Notons, à ce propos qu'au cours de l'exercice 2025-2026, des produits exceptionnels ont été actés pour un montant de 491.469,83 €. Enfin, à ceci, s'ajoute une politique rigoureuse de gestion de la trésorerie disponible par laquelle nous veillons à compléter nos produits financiers tout en veillant aux risques cités précédemment par la diversification des durées, des montants et des outils financiers.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

Néant.

CONTINUITE (Art 3:6, § 1, 6° CSA)

L'exercice 2025-2026 de la S.A. IMBC Spinnova se clôture par une perte de 1.412.623,84 € solt une perte reportée de 3.428.161,72 €. Les règles comptables de continuité sont néanmoins maintenues. En effet, la S.A. IMBC Spinnova dispose bien des moyens financiers suffisants pour faire face à ses engagements actuels.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

Néant.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. IMBC Spinnova n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant.

REMUNERATION ADMINISTRATEURS PUBLICS

Néant.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de décision du Conseil d'administration nécessitant l'application de la procédure prévue par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Au cours de l'exercice 2025-2026, la S.A. IMBC Spinnova a poursuivi ses réflexions et actions en matière de politique ESG tant pour le Groupe IMBC lui-même que pour les sociétés financées et participées.
Les réflexions et actions menées l'ont été pour notre propre activité ainsi que sur les conséquences prévisibles pour les entreprises du portefeuille.

Le Groupe IMBC mène une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les entreprises visant à soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises directement soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.

Le Groupe a tenu compte des mesures omnibus prises par la Commission européenne en vue de simplifier la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, du devoir de

vigilance en matière de durabilité et de la taxonomie, lesquelles ont été adoptées définitivement par le Parlement européen en décembre 2025.

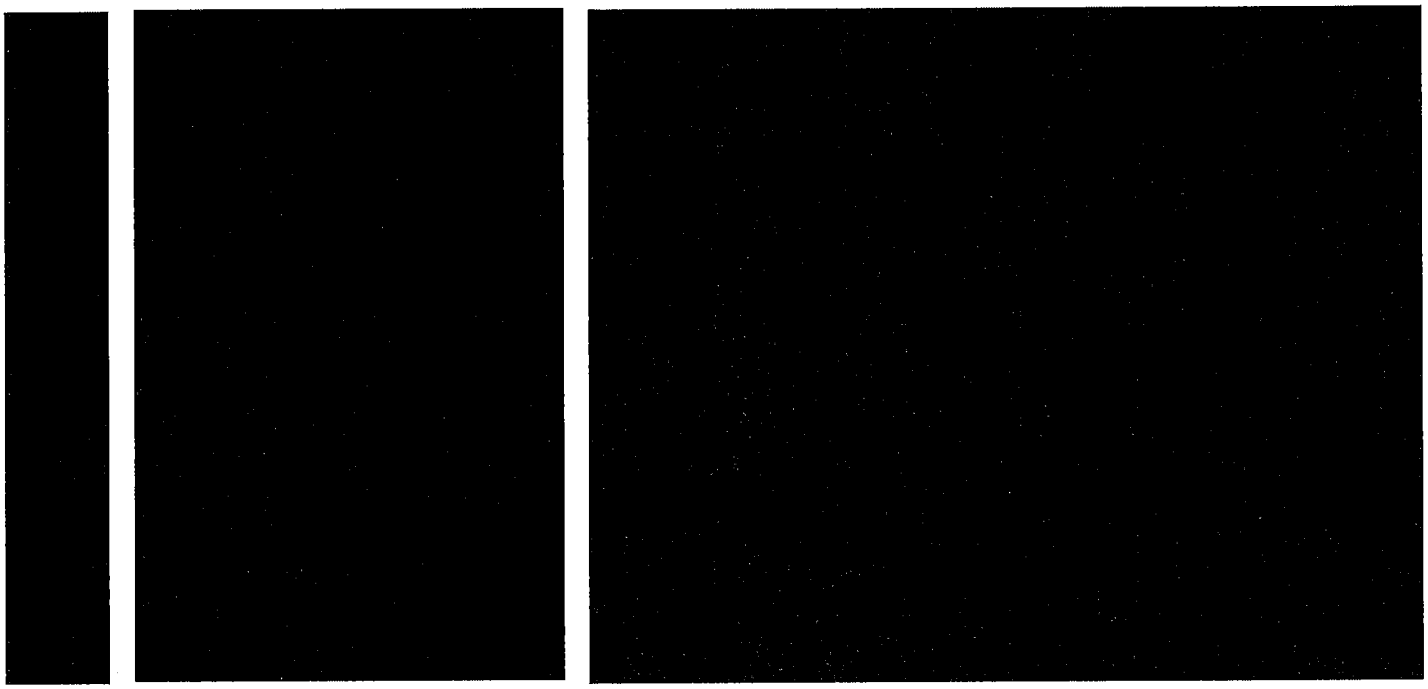
Une attention particulière est également portée sur la norme volontaire « VSME » et qui a pour objectif de permettre d'intégrer dans la démarche environnementale les entreprises qui échappent aux règles de la CSRD.
Une sensibilisation générale des entreprises du portefeuille du Groupe IMBC est poursuivie sur cet aspect.

La sensibilisation individuelle se poursuit dans le cadre de l'analyse des dossiers de financement, en interrogeant les entreprises sur les différents volets ESG et en synthétisant au sein de la note au Conseil d'administration, la situation de la société à ce sujet.

Au niveau de la démarche au sein du Groupe spécifiquement, plusieurs actions ont été réalisées :

- L'intégration de la norme VSME dont la finalisation est en cours.
- Le processus de certification B-Corp qui est une certification privée pour les entreprises à but lucratif qui visent à relever les défis sociaux et environnementaux tout en poursuivant la rentabilité à long terme. La mission est réalisée par l'entremise de la société BetterBusiness pour une certification par B-Lab.
  Des chartes (code de conduite, politique d'achats...) ont été élaborées dans le cadre de ce processus pour rappeler le fonctionnement de la société sur ces différents aspects.
- La certification B Corp™ a été obtenue au cours du mois d'août 2026.





IMBC SPINNOVA SA

Rapport du commissaire

30 juin 2026

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM

IMBC SPINNOVA SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la IMBC SPINNOVA SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 novembre 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de IMBC SPINNOVA SA durant quinze exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2026, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 55.470.734 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 1.412.624.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2026, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 17 octobre 2026

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Digitally signed by Thierry Lejuste (Authentication)
DN: cn=Thierry Lejuste (Authentication) gn=Thierry Marcel c=BE
Location:
Date: 2026-10-17 16:01+02:00

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

xxxx-xxxxxxxx	1010421284	2026	EUR	25.0.13	m01-f	xx/xx/xxxx	21		A-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **IMBC.FIVE**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue des Quatre Fils Aymon N° : 12-14 Boîte :
Code postal : 7000 Commune : Mons
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 1010.421.284

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 17-06-2024

Ce dépôt concerne :

[X] les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 19-11-2026

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-07-2025 au 30-06-2026

l'exercice précédent des comptes annuels du 14-06-2024 au 30-06-2025

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.2, A-cap 6.3, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

N°	1010421284	A-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

HANUISE Audeline
Rue d'Ostenne 39
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

AUTEM Benoit
Rue Fairaux 21
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

SITA Bruno
Rue des Flamands 17
7170 Manage
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-06-14 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

de DORLODOT Damien
Square du Lion 9
1470 Genappe
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-06-14 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Président du Conseil d'Administration

FRIART Dominique
Rue Notre-Dame Débonnaire 15
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Vice-président du Conseil d'Administration

BRION Fabrice
Chemin des Grands Prés 71
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-06-14 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

JACQUEMIN Hervé
Boulevard Kennedy 3
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

CRAPPE Nathalie
Rue de Frameries 46
7040 Quevy-le-Petit
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-06-14 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

ROLAND Serge
Voie des Curés 5
7050 Jurbise
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 — Fin de mandat : 2029-11-15 — Administrateur

SIRLEREAU Simon
Avenue du Trou au Sable 9
7020 Nimy (Mons)
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 Fin de mandat : 2029-11-15 Administrateur

LOISEAU Vincent
Rue du Quesnoy 141B
7370 Dour
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-12-16 Fin de mandat : 2029-11-15 Administrateur

BROUCKAERT Véronique
Rue d'Hanneton 8A
7300 Boussu
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 Fin de mandat : 2025-11-13 Administrateur

MAISTRIAUX Véronique
Avenue des Pommiers 1
7022 Hyon
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-24 Fin de mandat : 2029-11-15 Administrateur

S.A.Wallonie Entreprendre
0793630244
Avenue Maurice Destrenay 13
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : Fin de mandat : Observateur

S.C.A. ENTREPRISES ROOSENS SERVICES
0406055361
Rue de la Station 83
7170 Manage
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-03-25 Fin de mandat : 2029-11-15 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :
Roosens Danny

S.R.L. AMEV
1010885005
Avenue des Chardonnerets 1
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-03-25 Fin de mandat : 2029-11-15 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :
Maton Amélie

S.R.L. Julie ABRAHAM
0808573588
Rue Mercelis 31 7
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-13 Fin de mandat : 2029-11-15 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :
Abraham Julie

RSM InterAudit SRL (B00091)
0436391122
Rue Antoine de Saint Exupéry 14
6041 Gosselies
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-06-14 Fin de mandat : 2027-11-18 Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

SAEY Catherine

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	4.224	5.653
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	17.819.111	12.674.986
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	2.554	3.387
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	2.554	3.387
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	17.816.557	12.671.599
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	6.573.216	10.452.478
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	33.647	23.790
Créances commerciales		40	1.875	
Autres créances		41	31.772	23.790
Placements de trésorerie		50/53	5.500.000	10.200.000
Valeurs disponibles		54/58	1.033.704	224.143
Comptes de régularisation		490/1	5.865	4.545
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	24.396.551	23.133.117

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	24.193.394	23.028.197
Apport		10/11	23.619.115	22.875.008
Capital		10	23.619.115	22.875.008
Capital souscrit		100	24.177.196	24.177.196
Capital non appelé		101	558.081	1.302.188
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	301.497	80.424
Réserves indisponibles		130/1	301.497	80.424
Réserve légale		130	28.714	7.659
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	272.783	72.765
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	272.782	72.765
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	203.157	104.920
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	201.401	104.920
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	10.470	4.215
Fournisseurs		440/4	10.470	4.215
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	120.931	30.705
Impôts		450/3	113.693	22.160
Rémunérations et charges sociales		454/9	7.238	8.545
Autres dettes		47/48	70.000	70.000
Comptes de régularisation		492/3	1.756	
TOTAL DU PASSIF		10/49	24.396.551	23.133.117

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	-95.314	-118.855
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61	98.212	118.855
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	62.833	46.755
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	2.262	2.178
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	1.782	3.270
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-162.191	-171.058
Produits financiers		6.4	75/76B	732.747	383.384
Produits financiers récurrents			75	732.747	383.384
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	1.037	2.631
Charges financières récurrentes			65	1.037	2.631
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	569.519	209.695
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	148.429	56.505
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	421.090	153.190
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	421.090	153.190

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	493.855	153.190
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	421.090	153.190
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	72.765	
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2	221.073	80.425
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	21.055	7.660
aux autres réserves		6921	200.018	72.765
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	272.782	72.765
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	XXXXXXXXXX	4.073
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	4.073	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	XXXXXXXXXX	686
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	833	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	1.519	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	2.554	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXXX	12.671.599
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	6.291.536	
Cessions et retraits		8375	1.146.578	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	17.816.557	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	17.816.557	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1	0,9
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
Engagements pris et non encore libérés	1.981.956

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Codes	Exercice
9220	

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	Exercice
Emoluments	6.326

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	Exercice
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF
1. Frais d'établissement
Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition.
Ils sont amortis sur une période de cinq ans maximum.
Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.
2. Immobilisations Incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Si leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, un amortissement sur cinq ans maximum peut être pratiqué.
Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, ces immobilisations ne sont pas amorties mais font l'objet d'une réduction de valeur en cas de dépréciation durable.
Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède à une évaluation annuelle de ces immobilisations.
3. Immobilisations Corporelles
3.1. Bâtiments
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
La plus-value de réévaluation sera amortie comptablement sur 30 ans également.
3.2. Travaux de rénovation
Suite à la réévaluation des bâtiments, il a été décidé d'amortir ce poste en 30 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
3.3. Mobilier et matériel Informatique
Ce poste est amorti en 5 ans suivant un amortissement linéaire. On procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice.
Le Conseil d'Administration peut demander de pratiquer un amortissement accéléré, complémentaire ou exceptionnel.
4. Immobilisations Financières
4.1. Participation dans les entreprises liées et avec liens de participation
Les titres sont entrés à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais accessoires sont pris directement en charge par le compte de résultat.
Ces titres font l'objet chaque année d'une évaluation individuelle.
Une réduction de valeur de prudence est appliquée si celle-ci à un caractère durable et compte tenu de la situation financière et de rentabilité de la société dans laquelle les parts sont détenues.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées quand la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable nette et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
Une réévaluation de la valeur comptable de la participation peut être décidée par le Conseil d'Administration, si la plus-value est certaine et durable.
4.2. Créances sur les entreprises liées et avec liens de participation et autres
créances
Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.
Ces interventions font l'objet d'une analyse précise, au cas par cas, et chaque société financée est également suivie de manière régulière.
Le Conseil d'administration prendra position sur la nécessité d'acter des réductions de valeur lorsque la société débitrice :
- est en retard de paiement ;
- a demandé des reports d'échéance ;
- est dans une situation présumée difficile ;
- est soumise à des risques divers.

Ou si une contestation est née quant à la nature e/ou la valeur de la créance.
Dans le calcul de la réduction de valeur, le Conseil tiendra compte de toutes les possibilités de recours dont il dispose.
Les réductions de valeur ne seront actées que si elles ont un caractère durable.
Des reprises de réduction de valeur peuvent être opérées lors d'un retour à meilleure fortune et pour autant que cette reprise ait un caractère durable.
5. Créances à moins d'un an
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et feront l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.
6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles
Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou valeur nominale hors frais accessoires.
7. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits à recevoir ainsi que de charges à imputer dont il faut tenir compte.
PASSIF
1. Provision pour risques est charges
Le Conseil d'Administration procédera chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture de risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.
Il fixera pour chaque type de risque les méthodes d'évaluation appropriées.
2. Dettes
Les dettes sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.
3. Comptes de régularisation
Sont portés à cette rubrique, les différentes corrections sur produits et charges ou estimations de produits acquis ainsi que de charges à reporter dont il faut tenir compte.
COMPTES D'ORDRE
Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant :
- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers ;
- de promesses d'achat ou de rachat ;

- tous les engagements ou droits de recours qui ne figure pas au bilan.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
S.A. Invest Mons-Boringe-Centre 0436833758 rue des 4 Fils Aymon 12-14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	6.000	60	
S.A. Wallonie Entreprendre 0793630244 Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE	Actions	4.000	40	

N°	1010421284	A-cap 12

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	1		1	0,9
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.804		1.804	1.504
Frais de personnel	102				

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1		1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	1		1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
SORTIES Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

S.A. IMBC.FIVE
Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2026

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2025-2026 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2026.

La S.A. IMBC.FIVE a été créée le 14 juin 2024 dans le cadre de la Programmation F.E.D.E.R. Wallonie-2020.eu. 2021-2027. Elle est capitalisée à hauteur de 24.177.196,01 € dont 40 % proviennent de l'Europe et 60 % de la S.A. IMBC, maison-mère du Groupe. La libération du capital se réalise par tranches successives sur base des dépassements d'objectifs intermédiaires.

La S.A. IMBC.FIVE reprend deux sous-mesures (5b et 5c) qui s'inscrivent dans l'Objectif stratégique 1 du PO FEDER (« Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC ») et, plus particulièrement, l'Objectif spécifique 1.3 : « Le renforcement de la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'Emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs ».

Les financements octroyés visent un large spectre d'entreprises, innovantes ou non, et prennent des formes variées permettant de rencontrer au mieux les besoins des entreprises :
- Mesure 5b : Instruments financiers (PME) n°2 « Outil de capital à risque, de soutien à l'innovation et d'amorçage et commercialisation ».
- Mesure 5c : Instruments financiers (PME) n°3 « Outil de transformation numérique des PME en Région de Mons-Borinage et du Centre ».

Depuis sa création, 30.173.988 € ont été engagés en vue de financer 58 sociétés au travers de 87 interventions réparties comme suit : 1 participation, 7 prêts subordonnés, 34 prêts sans garantie réelle, 39 prêts partiellement garantis et 6 avances à terme fixe.

A ce jour, un montant de 20.418.012,13 € a été libéré.

Globalement sur 24 mois d'existence, la S.A. IMBC.FIVE a largement dépassé ses objectifs intermédiaires pour la mesure 5b si bien que la totalité du capital lié à cette mesure a été libérée en seulement une année.

Mesure	Montant de la mesure	Décidé	Signé	Décaissé	Taux d'engagement des moyens	Utilisation des moyens
5b	22.316.927,15 €	29.119.968 €	22.399.968 €	20.418.012,13 €	100 %	91 %
5c	1.860.268,86 €	1.054.020 €	567.800 €	567.800,00 €	31 %	31 %

Parmi les dossiers signés, 1.981.956 € restent à libérer.

En termes d'évolution des affaires, la concrétisation d'un certain nombre de dossiers nous a conduit à libérer au cours de l'exercice les interventions suivantes :

4 prêts subordonnés dans 3 sociétés pour un montant de	566.441,90 €
17 prêts garantis dans 14 sociétés pour un montant de	3.793.279,36 €
11 prêts non garantis dans 11 sociétés pour un montant de	1.771.023,03 €
3 prêts assortis d'une garantie morale dans 3 sociétés pour un montant de	160.791,96 €

Au cours de l'exercice,

des remboursements contractuels ont été enregistrés à concurrence de	1.146.577,50 €
des remboursements contractuels sur avances à terme fixe ont été enregistrés pour	0,00 €

COMPTES ANNUELS

Nous commentons, ci-après, les postes les plus significatifs du bilan et du compte de résultats.
Ces commentaires complètent les renseignements donnés à l'annexe aux comptes annuels.

BILAN

Actif

I. Frais d'établissement — **4.224,20 €**

Cette rubrique comprend les frais de constitution amortis en 5 ans.

III. Immobilisations corporelles — **2.554,34 €**

Il s'agit d'investissements en informatique.

IV. Immobilisations financières — **17.816.557,43 €**

Cette rubrique comprend exclusivement les prêts et les prises de participation en cours auprès des entreprises du portefeuille.

VI. Autres créances — **33.646,88 €**

Il s'agit exclusivement de produits à recevoir sur des prêts en cours.

VIII. Placements de trésorerie — **5.500.000,00 €**

Cette rubrique comprend des placements à terme et les compte épargne.

IX. Valeurs disponibles — **1.033.704,09 €**

Avoirs à vue.

X. Comptes de régularisation — **5.864,33 €**

Passif

I. Capital — **23.619.115,36 €**

Capital souscrit	24.177.196,01 €
Capital non appelé (-)	-558.080,65 €

IV. Réserves — **301.497,16 €**

A. Réserve légale	28.714,02 €
Situation au 30/06/2025	21.054,53 €
Dotation de l'exercice 2025-2026	7.659,49 €
B. Réserve indisponible	272.783,14 €
Situation au 30/06/2025	72.765,14 €
Dotation de l'exercice 2025-2026	200.018,00 €

V. Résultat reporté — **272.783,15 €**

Résultat reporté au 30/06/2025	72.765,15 €
Résultat reporté de l'exercice 2025-2026	200.018,00 €

IX. **Dettes à un an au plus** **201.400,71 €**

Ce poste reprend principalement les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et salariales et la mise à disposition de locaux.

X. **Comptes de régularisation** **1.754,89 €**

COMPTE DE RESULTATS

Charges

II. **Services et biens divers** **98.211,61 €**

Il s'agit principalement de la facturation de services prestés (réviseurs, avocats, communication, ...) par des tiers et des frais de mise à disposition de locaux.

II. **Rémunérations et charges sociales** **62.832,67 €**

III. **Amortissements** **2.261,65 €**

IV. **Autres charges d'exploitation** **1.782,14 €**

Cette rubrique comprend, les cotisations société et les frais de publications légales.

V. **Charges financières** **1.037,54 €**

Cette rubrique comprend, les frais bancaires et les frais de gage sur fonds de commerce

VIII. **Charges exceptionnelles** **0,00 €**

X. **Impôts** **148.428,63 €**

Produits

I. **Autres produits d'exploitation** **2.896,80 €**

IV. **Produits financiers** **732.747,97 €**

Produits financiers sur actifs circulants	121.419,93 €
Produits sur immobilisations financières	611.084,04 €
Autres produits financiers	244,00 €

VII. **Produits financiers non récurrents** **0,00 €**

RESULTAT 421.090,53 €

AFFECTATION BENEFICIAIRE

Nous soumettons à votre approbation l'affectation bénéficiaire que nous avons comptabilisée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2025-2026 :	421.090,53 €
- Résultat reporté exercices précédents :	72.765,15 €
- Résultat à affecter :	493.855,68 €
- Dotation à la réserve légale :	21.054,53 €
- Dotation aux autres réserves :	200.018,00 €
- Report à nouveau :	272.783,15 €

REGLES D'EVALUATION

La S.A. IMBC.FIVE procède à l'amortissement prorata temporis pour l'ensemble des nouvelles acquisitions de l'exercice. Signalons en outre que la règle de l'amortissement linéaire est appliquée.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art 3:6, §1, 1° CSA)

La S.A. IMBC.FIVE n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autre que ceux résultant des activités de l'entreprise.
En raison du type d'activité exercée par la S.A. IMBC.FIVE et de ses modalités de fonctionnement, le risque et les incertitudes pouvant l'affecter reposent principalement sur l'évolution des sociétés participées.

En ce qui concerne les entreprises du portefeuille, chacune d'entre-elles fait l'objet d'une revue approfondie et périodique et d'une évaluation en termes de risque sur base prudentielle.
Lors de cette revue, différents éléments propres à l'entreprise et/ou l'intervention ou encore des éléments conjoncturels sont pris en compte dont notamment :

- La viabilité financière, technique et commerciale de l'entreprise.
- La présence de retards éventuels auprès d'l IMBC.FIVE ou d'autres organismes.
- La survenance d'un risque.
- La nature de l'intervention et la hauteur des garanties éventuelles.
- L'impact des crises successives (Covid-19, crise énergétique, ...).

Lorsqu'à un moment de la vie d'une entreprise du portefeuille, une intervention est jugée trop incertaine et qu'un risque de non recouvrement est suspecté, une réduction de valeur de prudence est appliquée.
Soulignons que, suite aux différentes crises et bouleversements économiques touchant tant le monde des entreprises que le secteur financier, la S.A. IMBC.FIVE suit son portefeuille au plus près et a tenu compte de l'impact potentiel de ces éléments, en fonction des informations dont elle dispose jusqu'au moment de la rédaction de ce rapport, afin d'évaluer l'éventuel risque de non recouvrement de ses créances.

EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE (Art 3:6, § 1, 2° CSA)

Néant.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (Art 3:6, §1, 3° CSA)

Néant.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Art 3:6, §1, 4° CSA)

La S.A. IMBC.FIVE n'a pas engagé de dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES (Art 3:6, §1, 5° CSA)

Néant.

INDICATIONS QUANT A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (Art 3:6, §1, 8° CSA)

Néant.

REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Néant.

CONFLITS D'INTERETS (art 7:96 § 1, al 2 CSA)

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de décision du Conseil d'administration de la S.A. IMBC.FIVE nécessitant l'application de la procédure prévue par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations

POLITIQUE EN MATIERE D'ESG

Au cours de l'exercice 2025-2026, la S.A. IMBC.FIVE a poursuivi ses réflexions et actions en matière de politique ESG tant pour le Groupe IMBC lui-même que pour les sociétés financées et participées.
Les réflexions et actions menées l'ont été pour notre propre activité ainsi que sur les conséquences prévisibles pour les entreprises du portefeuille.

Le Groupe IMBC mène une politique ESG « accompagnante » et non pas « contraignante » pour les entreprises visant à soutenir le développement économique durable et d'anticiper le potentiel impact économique pour les PME qui sont fournisseur ou sous-traitant d'entreprises directement soumises aux dispositifs légaux et réglementaires.

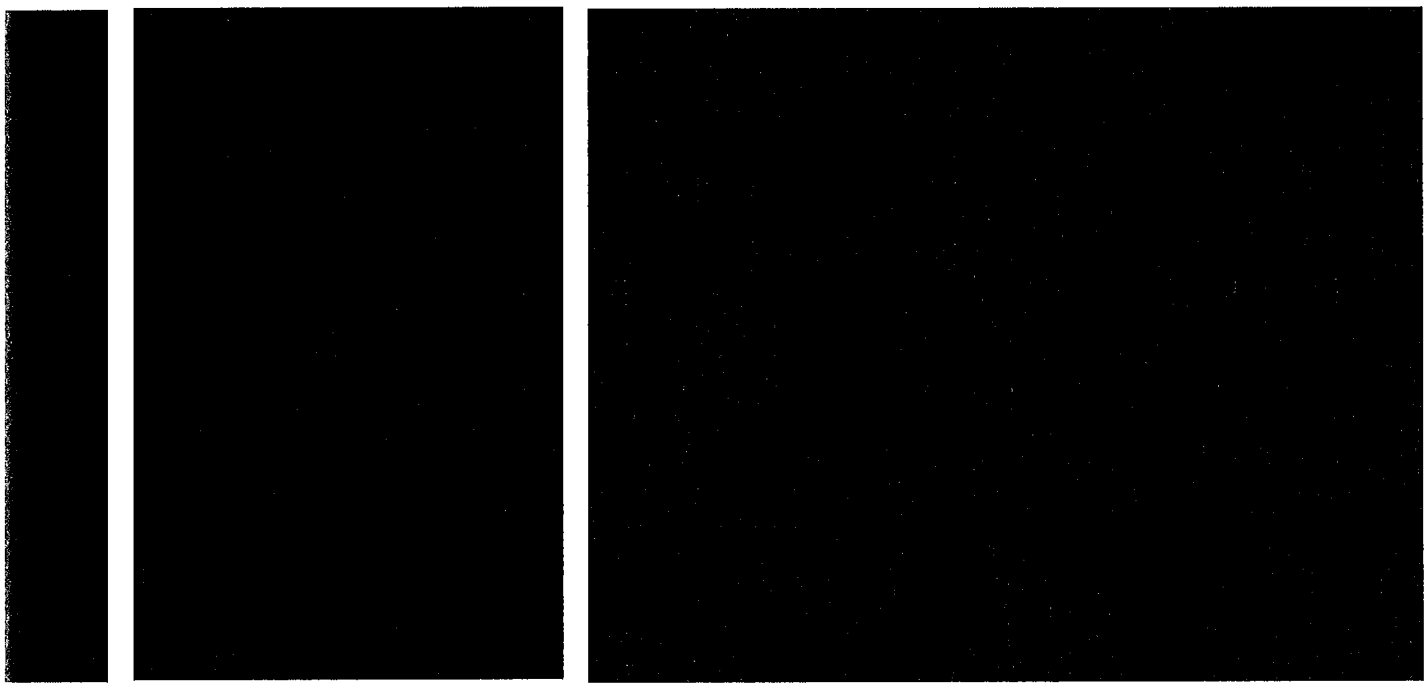
Le Groupe a tenu compte des mesures omnibus prises par la Commission européenne en vue de simplifier la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, du devoir de vigilance en matière de durabilité et de la taxonomie, lesquelles ont été adoptées définitivement par le Parlement européen en décembre 2025.

Une attention particulière est également portée sur la norme volontaire « VSME » et qui a pour objectif de permettre d'intégrer dans la démarche environnementale les entreprises qui échappent aux règles de la CSRD.
Une sensibilisation générale des entreprises du portefeuille du Groupe IMBC est poursuivie sur cet aspect.

La sensibilisation individuelle se poursuit dans le cadre de l'analyse des dossiers de financement, en interrogeant les entreprises sur les différents volets ESG et en synthétisant au sein de la note au Conseil d'administration, la situation de la société à ce sujet.

Au niveau de la démarche au sein du Groupe spécifiquement, plusieurs actions ont été réalisées :

- L'intégration de la norme VSME dont la finalisation est en cours.
- Le processus de certification B-Corp qui est une certification privée pour les entreprises à but lucratif qui visent à relever les défis sociaux et environnementaux tout en poursuivant la rentabilité à long terme. La mission est réalisée par l'entremise de la société BetterBusiness pour une certification par B-Lab.
  Des chartes (code de conduite, politique d'achats...) ont été élaborées dans le cadre de ce processus pour rappeler le fonctionnement de la société sur ces différents aspects.
- La certification B Corp™ a été obtenue au cours du mois d'août 2026.



IMBC.FIVE SA

Rapport du commissaire

30 juin 2026

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM

IMBC.FIVE SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la IMBC.FIVE SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de IMBC.FIVE SA durant deux exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2026, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 24.396.551 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 421.090.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2026, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Lozenberg 18 b1 – B 1932 Zaventem
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of **RSM Belgium - Toelen Cats Dupont Koevoets group** - Offices in Aalst, Antwerp, Liège, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 29 septembre 2026

Catherine Saey

Digitally signed by Catherine Saey
DN: cn=Catherine Saey ou=Users e=c.saey@rsmbelgium.be
Reason: I am the author of this document
Location:
Date: 2026-09-29 16:17+02:00

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
CATHERINE SAEY
ASSOCIÉE